26212

GRAIN DE SEL

Bulletin trimestriel de l'Inter-Réseaux

4

DÉCEMBRE 1996

INTER-RÉSEAUX

Nouveaux chantiers pour 1997

SOMMET DE L'ALIMENTATION

La planète reste sur sa faim

CAMEROUN - SÉNÉGAL

Les beaux jours de la presse rurale

DOSSIER

ENJEUX AU SUD AUTOUR DE LA TERRE

Grain de sel 1997 sur abonnement

L'idée était dans l'air depuis longtemps. Elle a été approuvée lors du comité technique d'octobre. A partir du numéro 5 (datée mars 1997), il faudra s'abonner à *Grain de sel* pour le recevoir, si on habite en Europe ou Amérique du Nord. Les membres du Sud continueront à recevoir sur demande, mais gratuitement, le bulletin trimestriel de l'Inter-Réseaux. Deux raisons expliquent cette décision :

• **Notre fichier continue à croître**, à raison de 500 à 600 nouveaux membres par an. La plupart nous viennent des pays du Sud. Dans le même temps, bon nombre de personnes sont, depuis des années, dans les réseaux mais sans plus donner de signe d'intérêt pour cette démarche. L'abonnement (à un prix modique) doit permettre de mieux évaluer les membres toujours motivés.

• **Les coûts d'impression et d'envoi** représentent une part importante de notre budget. Nous souhaitons que cet investissement profite d'abord à tous ceux qui, nombreux, expriment leur soif d'informations et d'échanges. Le prix de l'abonnement nous permettra de couvrir les frais techniques et ainsi de privilégier de nouveaux projets en direction du Sud : publications en anglais, annuaires par pays.

Abonnement : 4 numéros de Grain de sel + envoi d'un dossier de l'Inter-Réseaux : 80 FF (soutien à partir de 150 FF). L'abonnement permettra de se procurer les autres documents techniques à un prix préférentiel.

A la demande de membres de l'IR, une cotisation devrait se mettre en place pour marquer l'engagement des membres dans le réseau. Les sommes collectées pourraient contribuer au fonctionnement des groupes locaux. Cette question sera discutée lors d'un prochain comité technique.
A suivre...

Les intervenants - de gauche à droite sur la photo : **Fodié Camara, Harouna Kébé, Daniel Neu** • Absents sur la photo : **Benoît Zeller, Hamedy Diarra, Christophe Daum**

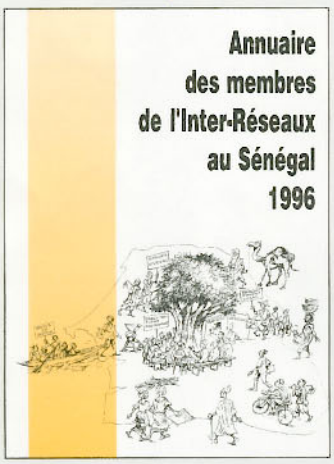

Annuaire des membres de l'Inter-Réseaux au Sénégal. Gratuit. S'adresser à Khalifa Diagne, N° 2881 HLM Nimzatt, BP 10957-Dakar.

"Les Africains de France, artisans du développement?"

A la suite du dossier de *Grain de sel* consacré à ce thème, l'Inter-Réseaux, le Groupe de recherche et de développement rural (GRDR) et le Réseau des associations africaines pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal ont organisé, le 20 novembre, une conférence-débat. Six intervenants, français et africains, ont présenté le travail réalisé depuis vingt ans, les acquis mais aussi les limites de cet engagement financier et humain de milliers d'émigrés africains dans le développement de leur village d'origine. Environ 80 personnes, dont de nombreux responsables d'associations africaines et des étudiants de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon- où se tenait la réunion - ont participé à cette rencontre.
Un document reprenant l'essentiel des débats sera publié début 1997.

Ça s'est passé en octobre, novembre, décembre...

- **4 octobre** : Comité technique - *voir p. 4.*
- **28 octobre au 10 novembre** : Mission au Cameroun de Noël Bouttier, responsable de *Grain de sel*– *voir p. 25 à 28.*
- **14 novembre** : Comité de rédaction de *Grain de sel.*
- **20 novembre** : Rencontre-débat organisée avec le GRDR et le Réseau des associations africaines - *voir ci-dessus.*
- **5 décembre** : Réunion du groupe de travail "Appui aux organisations paysanne et rurales" avec des exemples sur la Gambie, le Sénégal et la Guinée.
- **2 au 17 décembre** : Mission du Béninois Florentin Agoua en France – audit de l'Inter-Réseaux – puis au Burkina Faso.
- **7 au 15 décembre** : Mission au Sénégal de Denis Pesche – coordinateur –, Gérard Winter et Médard Lebot, membres du bureau de l'IR - *voir p. 24.*
- **16 décembre** : Réunion-débat du groupe développement local. Témoignage d'un agent de développement local français.
- **18 décembre** : Bureau de l'Inter-Réseaux.

SOMMAIRE

INFOS DU RÉSEAU

4 Les nouveaux chantiers de l'IR
5 Comité technique en bref
La gestion paysanne de l'irrigation
6-7 LE RÉSEAU A LA PAROLE
8 DOCUMENTATION

DOSSIER FONCIER

10 La propriété privée, passage obligé ?
12 Au Cambodge, les embûches de la décollectivisation
14 Paysans sans terre au Brésil
15 Convoitée, la terre du Cameroun
17 Comment gérer le foncier en Afrique de l'ouest ?
19 Les droits retrouvés des paysans boliviens
21 ZOOM

LE POINT SUR...

22 Le sommet de l'alimentation

ÉCHOS DU SUD

24 Action paysanne démarre au Sénégal
25 À TRAVERS LA PRESSE CAMEROUNAISE
26 La voix du paysan au Cameroun
28 Vues du Cameroun

Crédits photos : Une, p. 9 et 17, Paris, Orstom • p. 5, Bernus, Orstom • p. 6, Olivier David • p. 11, Ruf, Orstom • p. 13, Montoroy, Orstom • p. 16, Gazin, Orstom • p. 21, Chevallier, Orstom • p. 22, Gazin, Orstom. p. 2, 15, 19, 26 et 28 : Noël Bouttier. Dessins : Pinter.

GRAIN DE SEL

Rédaction & édition **Inter-Réseaux développement rural**,
32 rue Le Peletier, 75009 Paris.
Tel 0142465713. Fax 01 42465424.
E-mail : intereso@imaginet.fr
Directeur de la publication : **Gérard WINTER**
Responsable de la rédaction : **Noël BOUTTIER**
Comité de rédaction : V. APPORA, N. BOUTTIER, J.-C. DEVÈZE, P. LAVIGNE DELVILLE, M. LEBOT, P. ORTOLI, D. PESCHE, J.-P. PROD'HOMME, M.-L. SABRIÉ, B. VERGRIETTE.
Équipe de l'Inter-Réseaux : **Agnès COLLONGE • Denis PESCHE • DOMINIQUE ZUCKER**
Maquette et mise en page : Françoise Fourcault, 01 47 07 77 47 • *Impression* : Imprimerie 34, Toulouse.

Dépôt légal : décembre 1996 • ISSN 1274-3895

Entre les travaux d'Hercule et le patient tissage de Pénélope

Grain de sel a maintenant un an. Il est encore trop tôt pour en apprécier l'efficacité en terme de communication. En revanche, l'équipe rédactionnelle souhaite clarifier les objectifs de ce bulletin. Celui-ci a pour objectif principal de relier les membres de l'Inter-Réseaux du Nord avec ceux du Sud. Ce numéro 4 propose une diversité de témoignages et d'articles de fond, et cherche à introduire les chantiers intéressant les acteurs du réseau.

Du côté de Pénélope...

Ce personnage de la mythologie grecque est la référence pour ce dossier - le second de 1996 - consacré au foncier dans les pays du Sud. *"Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage"* écrit Jean de la Fontaine. Attendant dix ans Ulysse, son mari condamné à naviguer sur mer avant de retrouver son île natale et sa femme, la belle Pénélope devait, la nuit, défaire le travail de la journée.

Il en est parfois de même pour certaines de nos interventions sur le foncier. Les options économiques et politiques divergentes restent très présentes. Les représentations caricaturales d'une propriété collective, héritées de la fin du XIX[e] siècle, la primauté de la propriété privée sont encore dans toutes les têtes... Alors, on "tisse" du cadastre puis on nationalise les titres fonciers pour revenir à la propriété privée... Plus d'un pays africain a connu ce cycle infernal.

Les données de la question foncière semblent toujours les mêmes, et pourtant les choses bougent. C'est à nous, acteurs de terrain, chercheurs, décideurs d'en saisir les opportunités pour proposer ou encadrer des solutions équilibrées de bon sens.

Pour construire ce dossier, nous sommes donc partis d'expériences concrètes rencontrées en Afrique, Asie et Amérique latine. Nous avons cherché à souligner la diversité des approches et des réponses à des problèmes communs. Finalement, le plus important est de pouvoir se poser les "bonnes questions". A vous d'apprécier et d'envoyer votre grain de sel...

... et du côté d'Hercule

Les travaux d'Hercule sont aussi une référence pour l'Inter-Réseaux. Un groupe de travail sur les "enjeux de l'aide public au secteur agricole" débute ses travaux et va examiner en particulier la situation de deux pays, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ce groupe qui élargira progressivement sa sphère d'intervention, fait dès maintenant appel à toutes les contributions.

C'est à partir d'une confrontation confiante mais exigeante de nos expériences puis de nos réflexions que nous pourrons relever le défi d'une plus grande efficacité.

En ce début 1997, l'équipe de *Grain de sel* et le bureau de l'Inter-Réseaux présentent ses vœux de bonheur, de réussite et de prospérité aux 5000 membres du réseau. L'estime et la confiance étant à la base de notre projet, nous avons l'espoir de faire partager davantage notre ambition de solidarité. Avec le plaisir de travailler ensemble. Bonne année...

Étienne Le Roy, *Bureau de l'Inter-Réseaux.*

Les nouveaux chantiers de l'Inter-Réseaux

Une trentaine de personnes ont participé au second comité technique de l'Inter-Réseaux le 4 octobre à Paris. L'occasion de faire le point sur l'avancée des groupes de travail, sur de nouveaux thèmes de réflexion ainsi que sur la politique de communication *(voir page 5).*
Un membre du comité explique quelles relations peuvent se nouer entre l'Inter-Réseaux et l'enseignement agricole.

Pourquoi, me direz-vous, l'enseignement agricole est-il concerné par la coopération internationale, notamment la coopération Nord-Sud?

Le métier de paysan n'est plus, comme il y a trente ou cinquante ans, une activité locale. Elle est maintenant très internationale. Prenons une quiche lorraine. D'où viennent les composants de cette recette traditionnelle française et avec quoi ont-ils été produits? Les lardons de cette quiche viennent du porc. S'il est breton, il peut avoir été nourri avec des céréales, du soja (venant du Brésil) et du manioc (de Thaïlande).

Pour produire les céréales, il a fallu des engrais. Certes, la potasse est française, mais le phosphore vient du Togo, par exemple. L'azote est fabriqué par synthèse de l'azote de l'air, opération qui nécessite du pétrole. Celui-ci peut venir du Nigéria.

Ainsi six à huit pays du Sud ont contribué à ce bon vieux plat très français. Consommer de même que produire les ingrédients de cette quiche est donc un acte international.

Enseigner l'international

La formation des futurs acteurs de l'agriculture comporte donc nécessairement une dimension internationale. Comme, dans l'enseignement agricole français, les stages pratiques, les études de milieu, l'alternance et l'apprentissage jouent un grand rôle, les questions internationales ne peuvent être abordées uniquement sur un tableau noir. Elles sont venues par des engagements concrets.

La coopération internationale est l'une des missions que le législateur a confiées aux établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Cette mission est transversale, c'est à dire articulée avec les autres missions : l'enseignement initial, la formation continue, le développement et l'animation rurale.

En abordant la dimension internationale, l'objectif est d'abord pédagogique : formation, éducation au développement. Ensuite, il est de participer à la coopération française : programmes bilatéraux, dynamique de coopération entre acteurs de la société. Cette dernière dimension doit contribuer à l'évolution, nécessaire au regard des enjeux internationaux, du mode production agricole français.

Chaque année l'enseignement agricole tient ses journées de la coopération Nord-Sud. Trois à cinq cent personnes participent à des conférences et des formations avec des temps de réflexion sur les orientations. Les dernières journées ont défini l'engagement de l'enseignement agricole dans la politique de "professionnalisation" et dans l'approche "développement durable". Les prochaines (Dijon, 2, 3 et 4 avril 97) auront pour thème "Agir pour un monde sans faim au Nord et au Sud".

"Se brancher" avec l'Inter-Réseaux

Un "branchement actif" avec l'Inter-Réseaux permettrait des avancées. Voici deux exemples.

1. De nombreux étudiants (BTS) ou ingénieurs font leur stage ou leur mémoire dans les pays du Sud. Les sujets de leurs travaux pourraient être mieux articulées avec les dynamiques locales. D'autre part, le travail avec des étudiants du pays et le tutorat partagé – entre enseignant français et étranger – sont à développer.

2. Les actions de coopération des établissements français se cherchent et manquent souvent d'échos critiques venant du pays.

Dans ce sens, les réactions et propositions des membres de l'Inter-Réseaux seront les bienvenues.

Bénigne Joliet
Chargé de mission au bureau Coopération internationale de la DGER (enseignement et recherche), ministère de l'Agriculture.

●●●

Ce bureau édite le bulletin de liaison coopération Nord-Sud de l'enseignement agricole, intitulé Formation, réseaux, éducation au développement (Fred). Il appuie la lettre trimestrielle des amis de l'agriculture durable en Afrique, Acacia, éditée, en français et en anglais, par trois associations.

Ministère de l'agriculture,
1 ter av. de Lowendal, 75349 Paris 07 SP.
Tel 01 49 55 45 70

Acacia, 39160 Poisoux, France.
Tel 03 84 85 46 55. Fax 03 84 85 46 51.
Abonnement – 4 numéros : 150 FF.

VIENT DE PARAÎTRE

Conseil en gestion pour les exploitations d'Afrique et d'Amérique latine
Dossier de l'Inter-Réseaux n° 1.
50 F pour les membres du Nord (Europe, Amérique du Nord).
Gratuit pour les membres du Sud (Afrique, Asie, Amérique latine)

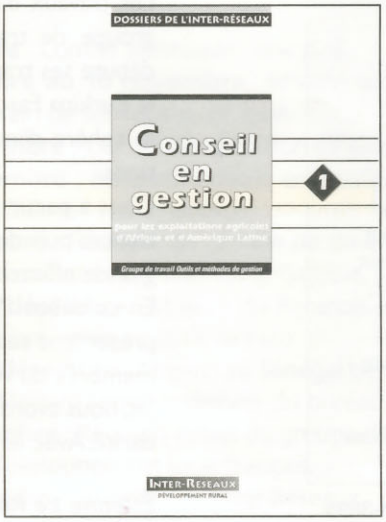

Comité technique en bref... bref...

• **GRAIN DE SEL** : Les trois premiers numéros ont été évalués. Globalement, le comité technique est satisfaits. Progrès à faire pour trouver un meilleur équilibre entre ces deux fonctions (apport d'informations pratiques et utiles; tribune d'expressions diversifiées et plurielles). Autre priorité : mieux associer les membres du Sud à la conception et la rédaction du bulletin. Une analyse des attentes des lecteurs sera réalisée en 1997. Pour améliorer la communication, l'IR tentera des nouer des contacts avec les radios africaines rurales.
La proposition d'un abonnement pour les membres du Nord, à partir de 1997, a été approuvée (*voir explications page 2*)

• **GROUPES DE TRAVAIL** : Les six groupes (voir GS n° 1) sont maintenant à pied d'œuvre. Leur programme d'activité est ficelé, des rencontres, des enquêtes en Afrique sont prévues pour 1997. Mais, d'autres groupes de travail pourraient démarrer. Différents thèmes ont été évoqués : articulation entre les ONG et la recherche; agriculture et environnement; suites du sommet de la FAO; lutte contre la désertification... Nous attendons vos réactions pour savoir quelle pourrait être la contribution de l'IR sur tous ces thèmes.

• **INITIATIVES DIVERSES** : Après celui du Sénégal, d'autres annuaires par pays des membres de l'IR (*voir p. 2*) vont être éditées, afin d'aider les groupes de proximité à lancer leurs activités. L'IR souhaite accueillir des étudiants dont le thème de réflexion et de stage concerne les enjeux du développement rural dans le Sud. Après la rencontre-débat le 20 novembre (*voir p. 2*), de nouvelles manifestations seront organisées avec des réseaux ou organismes proches.

La gestion paysanne de l'irrigation

Le troisième séminaire du groupe irrigation, organisé avec l'IIMI, s'est tenu fin septembre au Niger : "Les conditions d'une gestion paysanne des aménagements hydro-agricoles en Afrique de l'ouest".

Cette rencontre internationale avait pour but de faire le point sur la gestion de l'irrigation par les agriculteurs depuis le désengagement de l'État. Elle a réuni une soixantaine de personnes, représentants de tous les professionnels concernés par la gestion des périmètres irrigués en Afrique de l'Ouest : représentants de coopératives et des organisations de producteurs (OP), ONG, cadres des offices nationaux, ainsi que des chercheurs de divers organismes.
Venus du Sahel, mais également de Madagascar, de Colombie, de Sri Lanka et de France, les participants ont tout d'abord échangé leurs expériences concernant la gestion des grands et des petits périmètres par les groupements paysans. Cette diversité de témoignages a suscité des discussions sur les particularités nationales, les difficultés et avantages des différents scénarios. Les problèmes les plus fréquemment évoqués par les agriculteurs et les représentants des OP concernent la gestion financière des périmètres : recouvrement des redevances, coût d'entretien...

Ces analyses ont servi de base à des travaux de groupes sur les thèmes suivants :
• Le fonctionnement et les performances des OP et leurs évolutions.
• Les outils de gestion et de "management" des OP.
• Le rôle de l'environnement institutionnel et des acteurs en système d'autogestion.

Ce séminaire s'est conclu par quelques recommandations :
• Définir clairement le rôle de chacun des acteurs impliqués, dans le cadre de la législation en vigueur.
• L'État doit conserver des missions d'ordre législatif (statuts des organisations paysannes...), économique (protection des filières, voire aide financière à la réhabilitation), ainsi qu'au niveau de la formation et de l'encadrement.
• Les OP qui ont prouvé, pour la plupart, une réelle dynamique d'organisation, cherchent à améliorer la gestion de leurs activités. Elles ont besoin d'un appui indépendant pour les aider à élaborer des outils de management adaptés. L'existence de fédérations locales, voire nationales des OP, permettrait une meilleure représentation des agriculteurs, et ainsi des plus grandes possibilités de négociation avec l'État, mais également avec les partenaires privés.

Julie Guillaume
Réseau expertise, environnement et développement (Reed), Cnearc, BP 5098, 1101 avenue Agropolis, 34033 Montpellier cedex01, France.
Tel 04 67 61 70 22. Fax 04 67 41 02 32.

Pour en savoir plus...

Il suffit de s'adresser à l'Institut international du management de l'irrigation ou au groupe irrigation de l'IR. Un premier compte rendu est disponible. Les conclusions complètes, la synthèse des débats ainsi que des recommandations pour la recherche seront disponibles dans la collection "Dossiers de l'Inter-Réseaux".

Contacts : Kurt Longsway, IIMI, BP 10883, Niamey, Niger. Fax (227) 73 23 94. E-mail : iimi-niger@cgnet.com

P. Lavigne Delville, groupe Irrigation, Gret, 211-213 rue Lafayette, 75010 Paris. E-mail : gret@imaginet.fr

LE RÉSEAU A LA PAROLE

Suite à l'article d'Olivier David consacré au contrôle de la filière oignon du Niger par les Haussa – Grain de sel n° 3 –, nous avons reçu une longue réaction d'un lecteur. Nous en publions de larges extraits ainsi que la réponse de l'auteur. En espérant que ce débat dans nos colonnes incitera les membres de l'Inter-Réseaux à apporter leur grain de sel sur les articles publiés...

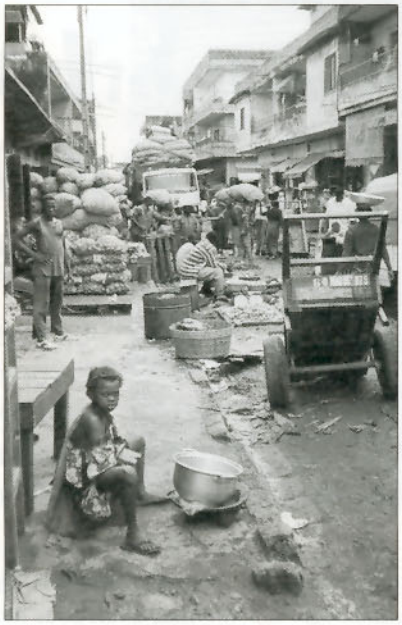

"La teneur de l'article pose des questions très générales sur le présent (et l'avenir) de toutes les grandes filières marchandes africaines dans le contexte de "désengagement" et de "dérégulation" qui prévaut actuellement.

D'autres revues sur l'Afrique ont tendance à saluer l'expansion récente des "secteurs informels" comme une libération des contraintes de la "rationalité occidentale" au profit de "l'esprit d'entreprise" [...]

Les mérites des secteurs et filières informels ont toujours été indéniables en Afrique, là où ils palliaient les carences des "secteurs formels modernes", publics ou privés, en cours de développement. Qu'ils soient actuellement indispensables pour assurer la survie de certaines populations livrées à leur sort n'est pas niable : ce sont des palliatifs conjoncturels.

Mais de là à y voir une "3e voie" africaine de développement "durable" apparaît très illusoire, si l'on se réfère aux dérives corporatistes, féodales ou maffieuses qu'implique inévitablement "l'économie de l'ombre", sans aucun contrôle accepté de la "collectivité".

Chacun sait que les grandes filières internationales de bétail sont, en majorité, entre les mains de groupes ethniques : Peul, Maures, Arabes, etc. Mais chacun sait également que, dans les "pays côtiers", une xénophobie latente est toujours une composante que personne n'a le droit de raviver. Nous nous sommes donc toujours gardés d'insister sur l'ethnicité des réseaux, au demeurant mal connue . Cette neutralité paraît une précaution élémentaire, si l'on veut bien songer qu'en France même, comme ailleurs, il y a bien aussi des réseaux et filières "ethniques" : Auvergnats, Corréziens, Corses [...].

Souligner l'ethnicité d'un réseau revient toujours ainsi à faire peser le soupçon d'une connivence maffieuse. Ceci est injustifié, dès lors que l'on en apporte aucune autre preuve, telle que des délits caractérisés de collusion, monopole, corruption active, extorsion, refus de vente, chantage, violences, etc. [...].

On a bien affaire à une organisation traditionnelle des plus classiques et cette filière continuera à prouver son efficacité, surtout si l'on cherche à l'aider à améliorer ses pratiques concurrentielles

L'objet même d'une "étude de filière" est de montrer d'abord comment les opérateurs les plus performants sont arrivés à surmonter les diverses contraintes propres à la filière, pour proposer ensuite les améliorations jugées utiles pour accroître l'efficacité au bénéfice de tous les agents concernés. On ne peut pas se contenter de mettre sur la sellette un groupe ethnique quelconque sous le simple prétexte qu'il détiendrait 70 % du marché. [...]"

Jean Sarniguet
ingénieur conseil, spécialiste de l'élevage en Afrique, 19 quai de Bourbon, 75004 Paris. Tel 01 43 54 62 67.

La réponse d'Olivier David

"Le terme "réseau" ne signifie en rien maffia : c'est une des grilles d'analyse qui permet de mettre en avant les mécanismes de hiérarchie, d'ententes, d'échanges d'information, de transmission, de savoir faire élaborés par les acteurs économiques. Leur comportement offre des alternatives à une lecture trop exclusivement libérale et individuelle des échanges et du rôle des commerçants dans ces échanges. La structure en réseaux se retrouve partout, même en France, dans la mesure où elle offre des garanties face à des risques économiques inhérents au commerce lui même. Il existe donc d'autres "voies". A nous de savoir les lire.

L'emploi du terme "haussa" ne renvoie pas à une lecture ethniciste de la filière mais à une forme d'organisation spécifique de cette filière en réseau. Il ne suffit pas de naître haussa pour être commerçant d'oignons. Mais si des haussas contrôlent ce circuit, pourquoi le taire?

Effectivement, ces commerçants doivent en partie leur force économique à l'entretien d'une cohésion socio-culturelle qui s'appuie sur une origine géographique (Niger), une origine culturelle (haussa), une origine religieuse (islam), une origine d'expérience (le déplacement : migrations saisonnières, transport...) Toutes ces "origines" peuvent se combiner. Le terme générique de "haussa" recouvre alors une population commerçante relativement diversifiée.

Si le Niger est le premier pays producteur d'oignons de la région, ce furent avant tout des commerçants maliens et ivoiriens qui en assuraient la commercialisation sur la Côte d'Ivoire. Le fait que des Nigériens se soient substitués aux précédents, à partir de I978, montre combien la lutte commerciale est agressive autour de ce produit.

La maîtrise du circuit de distribution, au niveau d'Abidjan, au stade du demi-gros en est un facteur de réussite. Probablement à partir de cette situation de force, les Nigériens ont pu s'imposer dans cette filière. Aux Nigériens revenait également l'avantage de pouvoir faire crédit aux producteurs, de trouver des appuis (camions, logement...) sur Niamey ou encore de bien connaître les opportunités d'un marché pour le chargement retour...

Reste que ce réseau subit des menaces externes et internes :

- Un réseau concurrent se développe au Burkina Faso avec une organisation proche. Il vise le marché ivoirien de l'oignon.
- Les agents sous-payés et pléthoriques de l'Etat pratiquent un racket intolérable. Ils sont aidés en cela par des lois inadaptées aux réalités du terrain qui placent les commerçants dans une situation permanente de "hors la loi".
- Les commerçants nigériens se fournissent clandestinement en carburant (moins cher) au Nigéria.
- La filière nigérienne est composée de plusieurs réseaux parfois solidaires, souvent concurrents, du fait d'une production croissante qui sature les marchés."

* Cirad Flhor, BP 5035, 34032 Montpellier cedex 1, France.
Tel 04 67 61 59 63. Fax 04 67 61 56 42.

Erratum. Dans *Grain de sel* n° 3, l'encadré page 10 intitulé "Quelques chiffres" comportait une erreur de chiffre. Le tonnage global du marché d'Abidjan n'est pas de 350000 tonnes mais de 35000 tonnes. Les lecteurs voudront bien nous excuser pour ce zéro en trop.

"Le nouveau catéchiste"

L'animateur communautaire c'est le nouveau catéchiste du développement. Son chronogramme d'activités est établi à partir des priorités du village en matière d'éducation de bas des adultes : alphabétisation initiale et post-alphabétisation. Il travaille avec les services techniques intervenant au village, de manière à faciliter ses interventions. Son travail est donc essentiellement un travail de mobilisation, de formation, de régulation, de relais et de catalyseur.

Modeste Koumbame Wendpang, BP 101 Yako, Burkina Faso

Nouveaux débouchés pour les oléagineux

Les 21 et 22 août 1996 a eu lieu à Tourny, village situé à 25 km de Sindou (province de Léroba), une réunion des responsables d'organisations de producteurs d'oléagineux : 42 participants venus des huit départements de la province. L'ordre du jour : la relance de la production oléagineuse dans la province de Léraba. Cette réunion fait suite à une première, organisée au chef-lieu de la province pour restituer les travaux du stage de professionnalisation agricole en juin 1996 à Cotonou au Bénin*...

Nous avions invité à cette rencontre un partenaire commercial, Jean-Marie Lacroix, directeur de la société ITO, International Trade Office. Celle-ci s'engage à prendre la production de sésame pour cette campagne. Le prix de la tonne est fixé à 280 Fcfa. Nous sommes à la recherche d'un autre partenaire commercial pour l'arachide de bouche.

Hié T. Ibrahim Khali, BP 24 Sindou, Burkina Faso

* Note de la rédaction : un rapport de synthèse suite à ce stage organisé par l'Afdi et l'Inter-Réseaux est disponible.
A commander au Ministère de la Coopération, 20 rue Monsieur, 75007 Paris. Tel 01 53 69 30 00.

Faire un stage pour l'Inter-Réseaux?

Au cours de cette première année Esat au Cnearc, nous devons nous rendre au Sénégal ou en Afrique pour un stage de 6 mois. Comment l'Inter-Réseaux, le Gret pourraient m'utiliser pendant ce stage? D'une pierre, je voudrais qu'on fasse deux coups : faire mon stage, sanctionné par la rédaction d'un mémoire, et travailler pour l'Inter-Réseaux m'enchanterait.

El Hadji Sene, Cnearc, BP 5098, Montpellier cedex 1, France

Réponse de Grain de sel

Depuis quelques mois, une réflexion est conduite pour savoir comment notre réseau pourrait valoriser les travaux d'étudiants, européens ou étrangers, concernant le développement rural dans les pays du Sud. En 1997, des propositions seront faites dans la mesure des possibilités offertes. Il nous faut notamment veiller à la qualité et la disponibilité des personnes référentes.
Contacter l'Inter-Réseaux.

Trop d'ONG sur un même village

J'ai été très flatté par l'initiative de rassemblement des réseaux travaillant pour le développement rural. En Afrique, au Cameroun, il y a une multitude d'ONG qui se disputent le terrain dans un même village pour réaliser des projets aux concepts différents mais au contenu identique. La leçon – l'union fait la force – pourrait être bien comprise!

Parlant du bulletin de l'Inter-Réseaux, je l'apprécie personnellement tant dans le contenu que dans la mise en page qui est plus agréable.

Ngalie Nguelieu Louis-Pierre BP 2282 Yaoundé, Cameroun.

Recherche correspondants...

Je tiens à remercier toute votre équipe de pilotage de *Grain de sel* pour le progrès enregistré en l'espace de deux publications : débats de fond, originalité des idées avancées, ouverture naturelle à beaucoup de protagonistes du développement. Je vous encourage davantage dans cette voie. Je souhaite à travers le réseau correspondre avec des ingénieurs et techniciens (homme ou femme) d'agriculture du Mali, de la Guinée, du Sénégal et du Ghana. Technicien supérieur d'agriculture, âgé de 28 ans, j'ai 5 ans de carrière dans la vulgarisation agricole. Marié, j'assume la fonction de formateurs d'agents de contacts auprès des paysans.

Aboubakar Cissé, BP 19 Nouna, Burkina Faso.

Projets de réseaux

Par rapport à la lettre de M. André Siélinou du Cameroun (*voir Grain de sel n° 3, page 7*), ses inquiétudes sont partagées par moi. Nous avions créé en février 1957, avec l'Ired, la SNV Niamey, un réseau d'échanges Bénin, Nigéria et Niger. Il regroupe les organisations paysannes faîtières de ces trois pays, en s'appuyant sur les organisations paysannes. Le thème principal sur lequel nous travaillons actuellement, c'est l'échange des produits agricoles. On estime que le Togo, le Mali, le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire se joindrait au réseau l'année prochaine...

Certains responsables d'ONG du Bénin et du Togo sont en train de travailler sur la naissance d'un collectif des ONG de l'Uemao * qui sera élargi à la Cedeao pour briser les barrières linguistiques. Peut-être que l'Inter-Réseaux pourrait soutenir de telles initiatives.

Patrice Lovesse, CBDIBA, BP 256, Bohicon, Bénin.

* Union économique et monétaire ouest-africaine (Bénin, Togo, Burkina Faso, Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal). Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.

DOCUMENTATION

Burundi : la paysannerie dans la tourmente

Hubert Cochet

Voilà un petit livre qui remue bien des certitudes. Enseignant pendant trois ans au Burundi, l'agro-économiste Hubert Cochet dénonce les idées toutes faites. *"Les conflits actuels au Burundi comme au Rwanda seraient tout simplement liés à la lutte acharnée de la majorité hutue pour se libérer du joug imposé par la minorité tutsi"*. Il propose de chausser d'autres lunettes. Il explique pourquoi les massacres ont été orchestrés par "l'élite de la nation", enseignants, officiers, étudiants, et non par les paysans analphabètes. Il montre que la politique agricole du Burundi indépendant prolonge celle du colonisateur belge, en accentuant une différenciation économique entre les pasteurs tutsi et les agriculteurs hutus. Un livre pour tous ceux qu'une lecture "ethniciste" de l'Afrique, exaspère, et (surtout) pour tous les autres.

N. Bouttier.

FPH, 38 rue Saint Sabin, 75011 Paris, 80 p., 35 FF.

Les métiers de la solidarité Nord-Sud Des associations pour agir

Ces deux petits dossiers rédigés par le mensuel *Croissance* donnent un maximum d'informations sur ces formes d'engagement et de solidarité. De nombreux témoignages donnent de la couleur à ces documents, truffés de contacts. Parmi la centaine d'adresses, l'AFVP, l'Afdi, VSF... et l'Inter-Réseaux.

Les Guides de Croissance, 163 bd Malesherbes, 75017 Paris, 100 p., 45 FF l'unité.

Rapport 1996 • Observatoire permanent de la Coopération française

Étayé par des chiffres clés sur l'aide française, cet ouvrage associe réflexions critiques et recommandations proposées par la cinquantaine d'experts que regroupe l'Observatoire.

Les dossiers thématiques posent avec rigueur des questions essentielles. Le ministère des Finances qui contrôle directement 60 % de l'aide publique, a-t-il une vision claire du développement ou bien s'aligne-t-il sur les critères des institutions de Bretton Woods, du FMI en particulier ? Dans quelle mesure la décentralisation peut-elle être un moteur ou, au contraire, un frein au développement local en Afrique ? Dans le contexte actuel, quels sont les nouveaux enjeux stratégiques de la coopération militaire en Afrique ?

"L'Observatoire entend contribuer à la mise en œuvre d'une politique de coopération à la mesure des enjeux et à la hauteur des valeurs dont la France se fait volontiers le héraut".

M.-L. Sabrié

Éditions Desclée de Bouwer, Paris, 1996, 163 p., 120 FF.

Les agriculteurs

Bertrand Hervieu

Pour tous ceux qui veulent avoir des données actualisées sur l'agriculture en France : régime foncier, modes de production, revenu, syndicats, forces politiques. En introduction, l'universitaire Bertrand Hervieu donne quelques clés pour comprendre les évolutions. *"De moins en moins liée à la production de matières premières alimentaires, l'agriculture de l'avenir doit se tourner vers de nouveaux objectifs : production d'énergie et de molécules de base, entretien des paysages, protection des espaces ainsi que des richesses naturelles et culturelles".*

PUF, 108 bd Saint Germain, 75006 Paris, "Que sais-je ? ", 126 p.

Nous, les oubliés de l'Altiplano

Françoise Estival

Pedro Condoni, paysan bolivien d'origine indienne, raconte la vie de tous les jours de sa communauté villageoise à une enseignante qui est restée trois ans sur place. Son témoignage est bouleversant. Ces paysans que la colonisation a déracinés, vivent dans une profonde solidarité. Les joies comme les malheurs sont partagés et source d'enrichissement pour ces familles pauvres, analphabètes, exploitées par les riches colonisateurs.

Pedro Condoni termine par un rêve plein d'optimisme : il invite les membres de sa communauté à compter sur leurs propres forces pour rester debout et connaître enfin le bonheur.

M. Lebot.

Éditions L'Harmattan, 216 p.,120 FF.

Le réveil des campagnes africaines

Jean-Claude Devèze

Fortement tributaire des politiques d'aide, l'Afrique au sud du Sahara compte encore une majorité de ruraux. Les agricultures locales connaissent une faible productivité et sont peu intégrées aux échanges : les cultivateurs et pasteurs sont peu impliqués dans les décisions les concernant.

Pourtant, des dynamiques de développement apparaissent un peu partout et représentent autant de germes porteurs d'avenir pour l'agriculture africaine. Les aides extérieures doivent encourager ces mutations en favorisant leur maîtrise par les populations concernées.

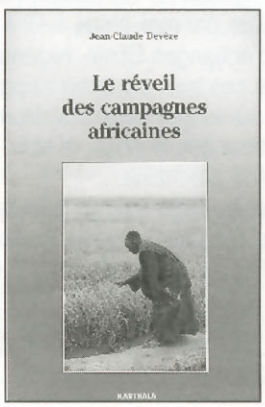

En s'appuyant sur de nombreux exemples issus de son expérience et de divers témoignages, Jean-Claude Devèze, chargé de mission à la CFD et membre du bureau de l'Inter-Réseaux, peint par petites touches un tableau diversifié des campagnes africaines tournées vers leur avenir.

D. Pesche

Éditions Karthala, Paris, 1996, 235 pages.

MAÎTRISE FONCIÈRE AU SUD

Enjeux sur la terre

Peut-on exercer des activités agricoles, de culture ou d'élevage, sans maîtriser la terre ? Pourquoi tant de problèmes fonciers sont liés aux inégalités dans l'accès à la terre ou aux conflits d'usage ? Quels rôles peut, ou devrait, avoir l'État ? Faut-il souhaiter que tous les paysans d'Afrique et d'ailleurs deviennent propriétaires de leur lopin de terre ? Sans prétendre tout expliquer, ce second dossier de *Grain de sel* propose des repères, des expériences et des témoignages sur ces questions. D'Asie, d'Amérique latine ou d'Afrique, les réalités décrites témoignent d'une très grande diversité. Quoi de commun entre les millions de paysans sans terre au Brésil et les conflits entre pasteurs et agriculteurs au Cameroun ? Pourtant, partout, s'exprime, violemment parfois, la soif de développement des campagnes. Cette question, déterminante pour la stabilité de nombreux pays et la lutte contre la famine, devrait être considérée comme un véritable enjeu par les organisations internationales et les gouvernements. On est encore loin du compte !

Dossier coordonné par Philippe Ortoli, Etienne Le Roy, Philippe Lavigne Delville et Noël Bouttier

La propriété privée, passage obligé?

Durant ces vingt dernières années, le point de vue de la recherche sur la question foncière a évolué. Une idée se dégage : la généralisation de la propriété privée de la terre n'est pas la voie unique pour régler les conflits qui surgissent dans les différents pays.

La recherche internationale sur le foncier a mis en évidence, durant ces vingt dernières années, plusieurs conclusions de portée générale.

Les solutions foncières ne sont pas facilement exportables ou transposables.
L'organisation des rapports fonciers et la sécurisation des producteurs s'inscrivent dans des cultures et des traditions qui peuvent renvoyer aux mêmes problèmes. Pour autant, chacune des sociétés a dû trouver des réponses originales correspondant à sa propre vision du monde. De ce fait, il n'y a ni solution standard ni conception universelle. Ce qui est valable pour les pays du Nord ne vaut pas nécessairement pour les pays du Sud; et ce qui est valable pour l'Amérique latine ne s'applique pas de la même façon en Afrique.

Dans chaque tradition, la question foncière fait l'objet d'approches spécifiques et de solutions diverses. Il n'y a pas un dispositif foncier mais des réponses variées. Tout cela explique pourquoi la question foncière est complexe.
En France, par exemple, la régulation des terres se fait, depuis deux siècles, principalement par le marché. En fait, celui-ci comprend divers marchés fonciers. Une première distinction est faite entre le marché urbain et le marché rural, puis au sein du marché rural, le marché des terres non agricoles, le marché des terres agricoles. En son sein, on distingue à nouveau les terres bénéficiant à des agriculteurs et celles bénéficiant à des non agriculteurs.
Chaque marché est organisé par le système bien connu de l'offre et de la demande qui est lui même influencé par certains facteurs économiques ou politiques. Par ailleurs, certains marchés très particuliers (jardins familiaux, vignes) sont fondés sur une spécialisation d'activités. La conception de l'appropriation foncière combine le sens commun (réservation à un usager, le propriétaire) avec un sens plus ancien (la terre est destinée à un usage). Cette conception foncière prévaut principalement en Afrique.
Celle-ci s'organise différemment selon le milieu naturel (couvert arboré ou défrichements), les activités (agricoles ou pastorales) ou selon l'objectif poursuivi par le travail de la terre. Le foncier de l'arbre (pour faire une limite, une plantation fruitière) n'est pas le foncier "forestier" et n'obéit pas aux mêmes exigences qu'une pépinière ou un reboisement. Le foncier du jardin de case n'est pas nécessairement celui d'un maraîchage ou d'un casier rizicole...

A chaque espace, son statut foncier propre. On peut mieux le décrire si on connaît le ou les détenteurs des droits fonciers (1). En Occident, la terre est devenue une marchandise mais nous ne devons pas oublier que le régime de propriété met d'abord en cause des acteurs, disposant de droits spécifiques.

Dans d'autres traditions, l'accent est mis directement sur les rapports interpersonnels. En Afrique priment les rapports interpersonnels dans la recherche d'un équilibre entre le groupe et ceux qui le composent. D'où l'extrême difficulté de généraliser la propriété privée qui ne profiterait alors qu'à certains membres du groupe (les jeunes adultes) sans se préoccuper de la solidarité entre les générations.

Il y a au moins deux façons d'intervenir dans les rapports fonciers pour permettre une évolution ou une "révolution" : du sommet vers la base ou de la base vers le sommet (2)

Promouvoir une réforme foncière en partant de l'État pour aller vers la base a été la tendance générale des interventions de ces trente dernières années dans les pays du Sud. La conception qui dominait alors était "développementaliste". L'État, considéré comme le garant de l'intérêt général et le promoteur du progrès, était le seul susceptible d'introduire la "bonne" solution réformatrice. Les espoirs n'ont pas résisté à la réalité. Deux types de situation se sont produites : la généralisation trop rapide de la propriété privée n'a profité qu'aux plus riches; un mode de gestion étatique ou socialiste, devenu rapidement bureaucratique, a inversé les démarches, en partant du sommet (bottom up). La démarche actuellement en vigueur, la gestion patrimoniale, vise à identifier les divers intérêts, et à les rendre compatibles.

Révolution à la française

En France, la création de la propriété privée s'est réalisée à la base. La Révolution de 1789 a aboli les droits seigneuriaux qui ont ensuite été rachetés, principalement, par la bourgeoisie. La pleine propriété a été accordée aux anciens détenteurs de droits d'usage. Inversement, en Angleterre, un processus analogue a donné un résultat complètement différent aux XII[e] et XIII[e] siècles. Le système des "commons" a débouché sur la propriété seigneuriale.

En Amérique latine, on est parti du sommet de l'État pour aller vers la base. Cela a abouti à la disparition des droits indigènes au profit du droit du Code civil, importé d'Europe au début du XIX[e] siècle. La généralisation de la propriété privée y est devenue un enjeu politique majeur : par exemple, la revendication du droit à la terre urbaine lors des occupations de terrains par les mal logés est aussi une revendication du droit à une amélioration du statut politique de citoyen (*voir l'article sur le Brésil p.* 14).

En Afrique, les politiques coloniales se sont efforcées de reproduire la démarche sud-américaine de la "table rase". L'État colonial s'est déclaré "possesseur" par des concessions domaniales.

Exceptées quelques rebellions sanglantes en réponse aux excès des politiques foncières (révoltes Mau Mau au Kenya, soulèvement de 1947 à Madagascar, guerre d'Algérie...), les Africains ont généralement tenté de contourner ou de détourner les politiques et les procédures étatiques.

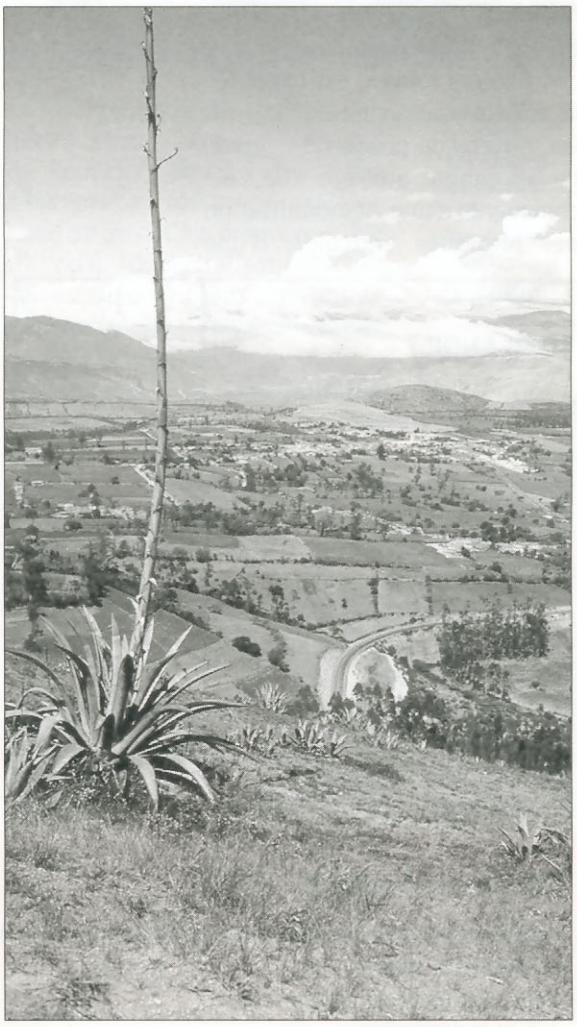

Paysage montagneux en Équateur

Les droits coutumiers, déniés et caricaturés dans les législations étatiques, se sont adaptés à l'ombre des pratiques clientélistes, des patronages politiques, des mouvements religieux. Un régime foncier original est apparu : "droit de la pratique" ou "droit spontané". Ce système mérite toute notre attention car il a permis de façon très pragmatique d'inventer des solutions pour sécuriser, dans la mesure du possible, les paysans et les pasteurs.

L'actualité foncière diffère également tant par les enjeux que par les pratiques des acteurs.

Edgar Pisani, ancien ministre français du Général de Gaulle et auteur d'une grande réforme des structures en 1962, qui a favorisé la modernisation de l'agriculture, met en relief une contradiction forte entre deux usages de la terre. *"Je me demande si nous n'assistons pas, pour des raisons sociales et psychologiques, à une tendance à l'appropriation privée alors que les phénomènes économiques auraient tendance à favoriser l'usage de la terre comme outil collectif* (3)"...

En Amérique latine, la mobilisation autour des droits politiques met en cause la nature de la démocratie, les limites de la marginalité sociale et de l'exclusion économique. En Asie, le débat foncier s'organise, dans le contexte du capitalisme des "pays émergeants", autour de la transformation de la valeur d'échange de la terre et de sa "marchandisation".

En Afrique, enfin, la gestion des ressources communes est l'enjeu fondamental d'un développement "durable" ou "viable". Dans ce contexte, la gestion patrimoniale apparaît de plus en plus comme la solution la plus appropriée pour sortir l'Afrique des contraintes les plus fortes de la question foncière. Cela peut permettre d'éviter une généralisation trop rapide de la propriété privée, solution qu'on ne doit pas exclure forcément (4).

Etienne Le Roy
Directeur du laboratoire d'anthropologie juridique. LAJP Paris 1, 14 rue de Cujas, 75005 Paris

1. Consulter *L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décisions et de gestion foncières* (voir bibliographie p. 20).
2. Joseph Comby et Vincent Renard, *Les politiques foncières.*
3. Edgar Pisani. Propos en guise d'éditorial. *Regards sur le foncier.* Juin 1996, n° 47.
4. E. Le Roy, A. Karsenty, A. Bertrand. *La sécurisation foncière en Afrique.*

Les embûches de la décollectivisation

Au Cambodge, la redistribution des terres après la collectivisation khmer rouge puis vietnamienne, n'a pas empêché les inégalités sociales dans les campagnes. Illustrations à travers l'histoire de trois familles paysannes dans un district proche de la capitale.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la société cambodgienne était organisée autour d'un État tributaire centralisé ayant à sa tête le roi, contrôlant toutes les terres du royaume. Les communautés rurales avaient accès aux terres agricoles contre le versement d'un tribut collectif payable en nature et en travail. L'administration était confiée à des mandarins à qui étaient attribués en concession de grands domaines pour rémunérer leur fonction.

En 1884, avec le protectorat français, le droit de propriété individuelle des terres est instauré. Le tribut collectif est remplacé par un impôt par tête et des taxes sur les produits agricoles... L'obtention d'un titre foncier sur les terres défrichées ou exploitées régulièrement devient possible.

Les demandes d'enregistrement sont plus nombreuses sur les berges. La terre devient une valeur échangeable; un marché foncier se met en place, renforçant le pouvoir économique des commerçants. Celui des mandarins est également conforté : ils lèvent les impôts et gèrent leurs grandes propriétés.

Les conditions de vie des paysans se dégradent. Ils sont soumis à une forte imposition de leur production. L'accès au capital est limité par la pratique de l'usure. L'artisanat local est ruiné par l'importation de produits manufacturés. La répartition des terres est inégalitaire : en 1950, 20 % de la population rurale n'avait pas accès à la terre alors que la frange minoritaire d'usuriers-commerçants possédait des propriétés de 10 ha. L'exploitation agricole moyenne, en zone de berge, a une superficie qui ne dépasse pas un hectare (*voir graphique*).

En 1975, avec l'arrivée au pouvoir des Khmers rouges, est instaurée la collectivisation totale de tous les moyens de production : terre, travail, capital, attelage. Elle s'accompagne d'une standardisation des pratiques agricoles, d'une politique de grands travaux hydro-agricoles et de l'exode forcé, tristement célèbre, des habitants de la capitale chargés de participer aux « travaux collectifs ».

En 1979, l'invasion du pays par le Vietnam se traduit par une modification du régime foncier et des conditions de production. La terre reste collectivisée mais le cheptel, le terrain d'habitation, le jardin reviennent à un régime de propriété privée.

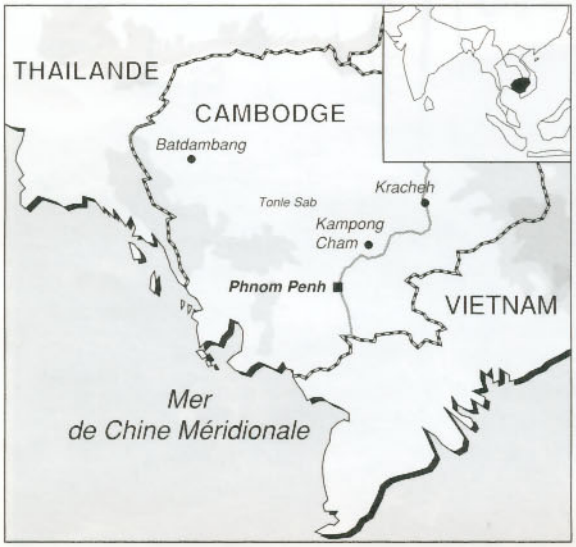

Inégalités foncières

Ceux qui avaient reçu des animaux de trait ont un avantage : ils peuvent toucher une part supplémentaire de la récolte en mettant leur attelage à la disposition des groupes de travail. Ceux qui avaient obtenu un terrain d'habitation y cultivent des produits pouvant être écoulés en dehors du marché d'État. Ces privilégiés peuvent accumuler du capital, accumulation à l'origine d'une différenciation sociale entre les agriculteurs.

En 1981-1982, une redistribution des terres, en principe égalitaire, a lieu. Le critère retenu est celui du nombre de personnes constituant un foyer. En réalité, elle a pénalisé les foyers jeunes puisque leurs enfants à venir n'étaient pas pris en compte. Cette redistribution a favorisé ceux qui possédaient un attelage et qui ont eu droit à une part supplémentaire de terre ainsi que les cadres locaux et chefs de village.

Le Cambodge

- **10,6 millions d'habitants** (540000 à Phnom Penh). 181000 km². 59 habitants au km²
- **Quelques dates** :

1863 : Protectorat français
1953 : Indépendance.
1975 : Arrivée au pouvoir des Khmers rouges de Pol Pot.
Génocide de plusieurs millions de personnes
1979 : Invasion par le Vietnam
1991 : Accords de paix

- **Pauvreté** : Espérance de vie : 51 ans; taux de mortalité infantile : 117‰.
206e rang mondial pour le niveau de vie de sa population (PNB par habitant).
- **L'agriculture occupe 60 %** de la population active et 45 % du produit national brut.
17 % des terres sont cultivées
- **La production de riz** (70 % des terres cultivées) s'est effondrée ces dernières années, provoquant une disette. Le Cambodge produit également de l'hévéa.

Source : Atlaseco du Monde 1997, éditions EOC.

En 1992, une loi foncière a été promulguée légalisant le droit de propriété privée sur les terrains d'habitat et de jardin. Elle a instauré un droit d'occupation sur les autres types de terres agricoles. Celui-ci permet l'obtention d'un titre foncier, la transmission des terres par héritage mais interdit la vente.

Histoires de familles paysannes

L'histoire foncière au Cambodge peut se lire dans la trajectoire de quelques familles cambodgiennes paysannes. A Sang, district de la province de Kandal, à 25 km de la capitale, la densité est de 300 habitants au km^2. Dans ce district de 500 km^2 peuplé de 155000 habitants, beaucoup de terres, dotées d'un droit d'occupation, ont été vendues ou mises en garantie auprès des usuriers.

De nombreuses transactions ont eu lieu depuis la décollectivisation mais les titres fonciers n'ont été attribués que pour le dixième des surfaces concernées. De fait, la sécurité foncière n'est pas assurée. Des tensions resurgissent. Sur les rizières de saison sèche, de nombreuses parcelles deviennent improductives en raison de la dégradation du réseau d'irrigation. Les familles qui ont le moyen de louer ou d'acheter une pompe, s'approprient ces rizières au fur et à mesure qu'elles sont abandonnées.

Cham Savan fait partie de ces familles qui ont abandonné leur rizière. Elle vit avec cinq enfants dans une petite maison en mauvais état sur la bordure gauche du Bassac (le Mékong). Son mari a dû quitter le foyer pour travailler comme ouvrier du bâtiment à Pnom Penh. Sans terre sous l'ancien régime, le couple a eu droit, au moment de la réforme, à 6300 m^2 de surface : le foyer n'était alors constitué que de deux personnes.

En 1986, la famille a pourtant vendu la moitié de son terrain d'habitat pour éviter au mari la conscription forcée. Il ne lui restait plus qu'une rizière de saison sèche qu'elle a abandonnée en raison de la dégradation du réseau d'irrigation et de l'impossibilité de louer une pompe.

Petite fille dans un champ de manioc du delta du fleuve Mékong au Vietnam

Le foyer pratique des activités non liées à la terre : séchage de feuilles de kapokier, élevage de vaches allaitantes en métayage, vente de force de travail. La première étape de cette décapitalisation était certes liée à une contrainte conjoncturelle, mais le faible accès à la terre, au moment de la redistribution, ne lui permet pas de sortir de la crise.

Les « grands propriétaires », souvent issus de la bourgeoisie agro-commerçante de l'ancien régime, ont connu un sort beaucoup plus enviable.

La famille de Chum Kim avait une superficie importante sous l'ancien régime (12 ha) et une activité de commerçant prospère. A la décollectivisation, Chum Kim a reçu 1,65 ha et un attelage, symbole de l'accumulation réalisée ultérieurement.

Depuis, Chum Kim a acheté 2,26 ha, une pompe, diversifié ses productions et ajouté un peu d'artisanat à ses activités agricoles. Cette famille se situe dans la moyenne supérieure des producteurs de la zone.

La famille de Leng Horn fait, elle, partie des « nouveaux riches ». Jusqu'en 1975, Leng Horn cultivait 1000 m^2 en maraîchage. Chef de Lâng (équipe) sous Pol Pot, il obtiendra 2 hectares des meilleures terres et devient chef de village de 1983 à 1987. Sous-chef de village depuis 1987, il est responsable du secteur agricole et dispose actuellement de plus de 3 ha, d'un attelage et d'une motocyclette.

Entre les paysans obligés de décapitaliser et ceux qui peuvent accroître leur capital, il y a une frange de paysans qui subsistent. C'est le cas de la famille Dek Mech. Petit propriétaire, en situation stable depuis la décollectivisation, cette famille avait très peu de terres cultivables sous l'ancien régime et ne disposait que d'un outillage manuel. En 1981, elle a obtenu 1,12 ha et un demi attelage. En intensifiant les parcelles, elle s'est maintenue au-dessus du seuil de viabilité.

Surfaces des exploitations en 1990

+ 2 ha **20%**

+ 1 ha **18%**

– 1 ha **62%**

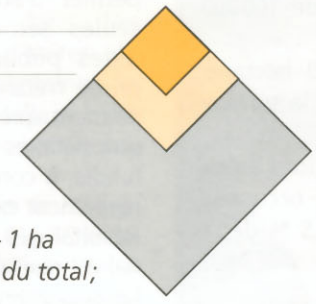

En 1983, les exploitations de – 1 ha représentaient 46 % du total; celles de + 2 ha, 7 %.

L'attelage fait la différence

En réalité, au-delà des surfaces attribuées, la distribution des attelages et des jardins a posé les premiers jalons d'une différenciation progressive des producteurs. Par la suite, les écarts se sont creusés entre ceux qui étaient détenteurs d'attelage et ceux qui ne l'étaient pas, entre ceux qui avaient des fonctions officielles et les autres. Enfin, les anciens grands propriétaires ou commerçants ont pu se réapproprier d'importantes surfaces agricoles grâce à une épargne cachée.

L'existence d'un marché foncier peu contrôlé a facilité cette évolution. La redistribution n'est pas seule à l'origine de cette reproduction des inégalités sociales. Sa gestion, notamment à partir de 1991 et le désengagement progressif de l'État dans le secteur de la production agricole portent également un grande responsabilité.

Diane Intertaglia et Niels Morel

Vétérinaires sans frontières

Tomlé Busaé, Chamca Mon, Phom Penh, Cambodge. Tel Fax 855 23 36 24 86.

Paysans sans terre au Brésil

Alors que des exploitations s'étendent sur des milliers d'hectares, treize millions de paysans sont sans terre. Le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre s'en est fait le porte-parole.*

Le Brésil est le pays de l'inégalité foncière. Héritage du colonialisme portugais, aucune réforme agraire n'a encore réussie à l'éradiquer. L'opposition des grands propriétaires et du courant conservateur est trop puissante.

Au XVI[e] siècle, les Portugais découpent le Brésil en plantations, grands domaines spécialisés dans la monoculture de canne à sucre d'abord, puis de café, de cacao. Les plantations sont attribuées aux colons disposant des capitaux suffisants pour développer ces productions d'exportation.

« *L'existence d'immenses domaines peu ou mal exploités, tandis qu'une masse d'hommes et de femmes errent à la recherche d'un lopin à cultiver, est une constante de l'histoire brésilienne* », écrit le quotidien *Le Monde* (1). Il y a au moins treize millions de paysans sans terre. Chiffre d'autant plus choquant que, selon une étude du ministère de l'Agriculture, en 1988, 86 millions d'hectares étaient non exploités et appartenaient à des propriétaires privés susceptibles d'être expropriées.

L'histoire des réformes agraires au Brésil est surtout l'histoire d'une série d'échecs, de tentatives avortées et de projets jamais menés à leur terme.

En 1962, le président Joao Goulart arrivé au pouvoir décide l'expropriation des grands domaines non cultivés et leur redistribution aux paysans sans terre. Le coup d'État militaire et l'instauration d'une dictature de vingt ans est la réponse des possédants.

Premier président du régime militaire, le maréchal Castelo Branco a un programme plus modeste : il réquisitionne 87314 hectares et y installe 7392 familles. Plus ambitieux, Joao Figueiredo, dernier président de la dictature au début des années 80, exproprie 2,5 millions d'hectares au profit de 42000 familles.

En 1985, le premier président civil, José Sarney, propose un « Premier plan de réforme agraire » prévoyant la redistribution de 43 millions d'hectares à 1,4 millions de familles. Une intense campagne d'opposition des grands propriétaires, des militaires et de la presse, permet d'atténuer la réforme : seules seront redistribuées les terres publiques, l'expropriation privée n'étant utilisée qu'en complément après négociation avec les propriétaires. L'existence des latifundia, à condition qu'elles soient réellement exploitées, est garantie. Résultat : 10 % du programme initial est réalisé.

Le successeur de José Sarney, le président Cardoso, s'engage à fournir des terres à 280000 familles en quatre ans. En 1995, seules 42900 familles ont été installées. L'Inra, Institut de la réforme agraire, obtient difficilement de la justice les expropriations demandées.

Pour lutter contre le blocage des réformes agraires naît en 1984 le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre avec l'appui d'une partie de l'Église. En onze ans, il a soutenu plus de 1200 occupations de latifundia, portant sur environ 7 millions d'hectares et intéressant 150000 familles, indique Christian Rudel (2). Mais la violence est le lot quotidien des syndicalistes : entre 1979 et 1988, plus de 1300 personnes ont été assassinées au Brésil au cours d'affrontement liés à la terre.

▼ 7 millions d'hectares occupés

En 1990, selon la Commission pastorale de la terre de l'Église catholique, 401 conflits ont éclaté concernant une surface de 13834648 hectares et impliquant 190880 personnes. En 1990, il y a eu « 75 assassinats, 80 tentatives de meurtre, 189 menaces de mort, 25 victimes de tortures, 3348 agressions physiques (...) et 852 logements de paysans détruits ».

Dernier épisode : le 17 avril 1996, 23 paysans ont été tués, plusieurs dizaines de blessés par la police militaire de l'État du Para, lors de la marche sur Belem organisée par des paysans sans terre. Ils voulaient s'installer sur une propriété en friche.

Philippe Ortoli
Journaliste

*L'inégalité foncière en chiffres**

- Le Brésil compte 150 millions d'habitants sur 8,5 millions de km².
- Surface cultivée : 800000 km².
- 30 % de la population active dans l'agriculture.
- 53 exploitations agricoles de plus de 100000 hectares (soit 12 millions d'hectares).
- 20696 exploitations de plus 2000 hectares (127,5 millions d'ha), soit 37,5 % de la surface agricole du pays.
- La moitié des 5 millions d'exploitations brésiliennes ont moins de 10 ha. Elles occupent 9 millions d'hectares, soit à peine 2,5 % de la superficie.

* Recensement agricole de 1980.

* Fax 55 11 87 146 12. E-mail : semterra@ax.apc.org

1. *La tragédie séculaire des paysans du Brésil.* Le Monde, 23 avril 1996.
2. *Foi et développement.* N° 247, nov. 1996, 43 ter rue de la Glacière, 75013 Paris.

Une terre du Cameroun si convoitée

Dans le nord-ouest du Cameroun, les conflits autour de la terre sont très nombreux, et souvent violents. En août dernier, un village a été mis à feu et à sang. Ailleurs, la situation est moins grave mais inquiétante toute de même. Reportage à Wum.

Wum, début novembre. La saison des pluies se termine, laissant la campagne verdoyante et la piste défoncée. De Bamenda, la capitale régionale, il faut plus de trois heures pour s'y rendre. Un village à l'écart de tout, sauf du Nigéria, distant d'une centaine de kilomètres. Tout cette partie occidentale du Cameroun a été sous la domination anglaise de 1922 à 1961. Outre les nombreux dialectes, la langue parlée dans cette région du nord ouest est l'anglais.

Résumons la situation de Wum. Dans les années 1950, les Aku, une tribu venue du Nigéria, s'y installe avec son cheptel. Ils trouvent un accord avec les autochtones, les Bororo, une tribu dont l'activité principale est l'agriculture. Selon cet accord, les Aku pourront faire paître leur troupeau dans les collines voisines inoccupées.

Quarante ans après, les parties racontent chacune leur version. Pas d'écrit, que des reconstitutions. Les deux parties, par la voix de leur chef, vous expliquent, avec aplomb et un peu de mauvaise foi, qu'ils ont respecté l'accord initial. Dans cette affaire, la vérité importe peu : en quarante ans, toutes les données du problème ont été modifiées.

Les conditions de vie se sont dégradés : sécheresse, augmentation de la population (forte natalité, mouvements de population par départ de la montagne), surpâturage croissant...

En 1973, le conflit s'envenime. Entre un et deux milliers de femmes bororo marchent sur Bamenda pour crier leur colère au préfet. L'histoire dit qu'elles seraient parties toutes nues...

En 1978, les machettes parlent. Officiellement, sept morts (1). Le préfet décide de séparer les terres destinées aux activités agricoles de celles laissées aux animaux. Une commission mixte agriculteurs-éleveurs est mise sur pied. Rassemblant des représentants de l'administration et des cheffe-ries traditionnelles, cette commission, présidée par le sous-préfet de Wum, doit vérifier l'application du règlement et arbitrer les inévitables conflits entre tribus.

▼ Problème de clôtures

Sur le papier, tout paraît simple. Quand on rentre dans le détail, le flou l'emporte sur les certitudes administratives. Les frontières ne sont pas si claires que cela. Les contraintes fixées aux uns et aux autres sont loin d'être toujours respectées. Les agriculteurs doivent entourer leur champ de clôtures solides. Certains d'entre eux se contentent d'un vague fil et voient souvent leur récolte ravagée par les bestiaux...

Sur ce problème, pas facile d'y voir clair. Les situations sont très variables : négligences, malveillance, mauvaise foi. Mais, il y a également tous ces agriculteurs appauvris qui ne peuvent acheter le matériel de clôture.

Depuis des années, l'élevage rapporte beaucoup plus que l'agriculture. Cette situation engendre des jalousies, des rancœurs et aussi des accusations, plus ou moins justifiées, de corruption de fonctionnaires. Cette inégalité économique perturbe les équilibres villageois. Certains Bororo, dont un ancien parlementaire du parti au pouvoir reconverti dans les affaires, ont décidé d'imiter les Aku en achetant des centaines de bêtes. Le cheptel du village s'est encore agrandi, la concurrence sur les terres s'est accru.

"*Certains agriculteurs font de l'élevage pour la culture attelée*", explique le chef des Bororo, sur son trône avec le portrait de son défunt père au dessus de lui. Pourquoi n'ont-ils pas conclu un accord avec les Aku? : "*Leurs animaux ne sont pas adaptés aux travaux des champs*", répond-il sans convaincre. En fait, la question ne leur a jamais été posée... Dans la pièce où le chef des Aku nous reçoit, l'ambiance est plus détendue. Une dizaine d'hommes assistent à l'entretien, témoignant d'un fonctionnement communautaire plus collégial.

Dans la Menchum (département de 28000 km² comptant près de 100000 habitants), les graziers (éleveurs) sont environ 20000, dont 6000 à Wum. Ils ont quitté la montagne inhospitalière pour le village. "*La population d'ici a besoin de lait et de viande. Il faut que les deux groupes trouvent des solutions pour améliorer les méthodes de gestion de la terre. Les agriculteurs doivent arrêter la pratique du brûlis, très mauvaise pour la qualité des sols*". Selon Mohamadou Oumaron, le chef, les graziers tentent de remédier au surpâturage en "*plantant des herbes*".

De part et d'autre, on se renvoie les responsabilités. Les autochtones font valoir que leur chefferie est d'un degré supérieur : "*les Aku sont normalement nos sujets*".

Nostalgiques de la splendeur passée, ils accusent les fonctionnaires corrompus de sous-évaluer les dégâts sur leurs cultures.

De l'autre côté, on oublie de dire que certains éleveurs,

De haut en bas : **Le chef des Bororo et celui des Aku** (à gauche sur la photo)

tels des conquérants, laissent leur troupeau piétiner les cultures. Et puis, comment le nier, il est si facile d'obtenir la bienveillance d'une personne bien placée en lui faisant cadeau d'une vache...

Difficile dialogue quand les rancœurs se transmettent de génération en génération, quand les oppositions religieuses (les Aku sont musulmans, les Bororos catholiques) et culturelles sont encore très fortes. La commission éleveurs-agriculteurs fait ce qu'elle peut. Mais elle peut peu. Les deux tribus sont pourtant condamnés à vivre ensemble. "*Nous sommes nés ici, explique le chef des Aku. Nos enfants vont à l'école. Nous allons nous soigner à l'hôpital*". Les anciennes frontières, pasteurs-agriculteurs deviennent chaque jour plus floues.

Chef du domaine agricole dans la Menchum, M. Loko se gratte la tête. Comment éteindre les mèches qui menacent de mettre le feu au poudre? L'administration a-t-elle encore une chance d'être entendue quand tant d'abus de pouvoir minent sa crédibilité?

"*Pour construire des enclos solides* (2), *la forêt pourrait procurer des piquets. D'autre part, les services de l'élevage donnent fréquemment des barbelés*". Le chef des domaines reconnaît son impuissance. "*Comment voulez-vous faire avec seulement quatre fonctionnaires pour tout un département, des départs en retraite non compensés. Parfois, nous arrivons sur le terrain, six mois ou un an après les destructions. Comment évaluer les dégâts?*" Le contexte national ne pousse pas à l'optimisme : finances publiques exsangues, moins de fonctionnaires...

M. Loko espère cependant une "*éducation des éleveurs et des agriculteurs*". Il faudrait que tous participent à la commission mixte. Il faut bien commencer par se parler. Rien que pour cet objectif, cette instance garde toute son utilité.

Noël Bouttier

●●●

1. Dans tous les conflits fonciers, il est impossible de faire un comptage précis des victimes. Comme nous l'expliquait un sous-préfet de la région, "*chaque camp enterre ses morts avant même l'arrivée sur place des forces de l'ordre*".
2. Les indemnités suite à des dégâts ne sont versées que si l'agriculteur s'engage à construire une clôture efficace autour de ses champs.

Au Burkina, conflit autour d'un reboisement

Récolte du mil au Burkina Faso

Entre des cultivateurs de deux ethnies habitant le village de Nébourou (Burkina Faso) a éclaté en août 1992 un conflit sur les modalités de plantation d'arbres. On trouve d'un côté les Nuni, l'ethnie de la région, et des Mossi qui, dans les années soixante-dix, ont quitté leurs plateaux arides et très peuplés pour s'installer dans les vallées plus fertiles, moins habitées et plutôt accueillante aux migrants. Au fil des ans, cette émigration interne s'accélère, la pression foncière s'accentue et la terre devient rare.

Le projet d'une ONG burkinabé visant à faire participer les Nuni et les Mossi à une campagne de reboisement va révéler le conflit latent. L'animateur conseille d'organiser la plantation des arbres sur un seul terrain, pour être bien visible des visiteurs et attester de l'union des villageois.

C'est l'inverse qui se produit : le jour prévu pour l'opération, les deux ethnies se querellent sur les modalités de plantation des arbres. Le président du groupement villageois Nuni propose un système de plantation alternatif - un arbre pour un Nuni, un arbre pour un Mossi. Refus de ces derniers. Ceux-ci proposent en revanche de diviser le terrain en deux et de le borner. Refus des Nuni.

Selon une étude de P.-J. Laurent et P. Mathieu (*voir p. 20*), « *le conflit met en lumière le tiraillement existant entre une appropriation lignagère des sols et une tendance à l'appropriation privée de l'espace* ».

Quinze jours plus tard, la conciliation, proposée par le président du groupement villageois nuni, échoue : les migrants mossi confirment leur intention d'obtenir un terrain à eux pour planter les arbres.

L'animateur nuni de l'ONG reste ambigu en laissant entendre que des arbrisseaux pourraient être commandés auprès de son organisation. Cela semblait indiquer la possibilité de plantations individuelles et, derrière cet acte symbolique, la prise de possession de la terre.

Les commandes d'arbres des Mossi aggrave encore la tension; le chef du village est accusé de vendre des terres aux Mossi. Le conflit se résout, après l'arbitrage d'un chef coutumier local, par l'expulsion du chef des Mossi. Finalement, seuls les Nuni plantent les arbres.

« *Le problème du reboisement a permis de révéler à haute voix ce que tout le monde murmurait. Les Nuni découvrent que le rapport de force entre migrants et autochtones ne penche plus en leur faveur. Ils constatent amèrement qu'ils ne sont plus les maîtres de leur village. La domination Nuni face aux migrants perd de sa force coercitive, suite aux changements dans les équilibres démographiques* ». Il y a en effet désormais 30 familles nuni pour 150 familles mossi. Mais « *l'ordre perturbé par l'action de reboisement, a été rétabli par une tentative de retour à l'allégeance des Mossi envers les Nuni* ».

Les auteurs comparent le mode de résolution de cette crise avec celui, inverse, d'un village distant de 25 kilomètres : les habitants « *ont su inventer un autre compromis entre migrants et autochtones* ». Les Mossi n'ont pas subi l'interdiction de planter des arbres. « *Cet acte hautement symbolique permet l'émergence d'un sentiment de solidarité face à un même espace à gérer entre Mossi et Nuni* ».

Philippe Ortoli

Comment gérer le foncier en Afrique de l'Ouest?

En Afrique de l'Ouest, la compétition croissante sur la terre et les ressources engendre des conflits. Mais la pression foncière ne suffit pas à les expliquer. L'enjeu essentiel concerne le fonctionnement de lieux de décision et d'arbitrage.

Des règles foncières ne sont rien sans les autorités chargées de les définir et de les mettre en œuvre. Or, bien souvent, la loi de l'État et les règles locales sont en total décalage. Différentes instances de gestion (les autorités coutumières ou administratives, les services techniques) coexistent sans que leurs rapports soient clairement définis. Dès lors, aucun arbitrage durable ne peut être donné, les parties en présence pouvant toujours s'adresser à une autre instance pour solliciter un autre arbitrage qui irait en leur faveur.

Un consensus s'est maintenant dégagé autour du constat suivant : la gestion étatique des terres et des ressources a souvent contribué à aggraver la situation. On prône dès lors une gestion locale, plus adaptée aux réalités, tant agro-pastorales que sociales. Il demeure cependant un débat sur le sens à donner à cette « gestion locale », et en particulier sur le partage des pouvoirs entre État et populations.

▼ Les logiques de la gestion communautaire

La « logique coutumière » s'appuie sur quelques principes généraux : l'appartenance à la communauté (famille, lignage...) ouvre des droits d'usage sur les ressources qu'elle contrôle, en fonction de son statut; la marque du travail est une forme d'appropriation, etc. Ces principes généraux sont mis en œuvre par les responsables de la communauté : chef de terre, chef de segment de lignage. Ceux-ci répartissent les ressources entre les membres de la communauté, et peuvent affecter des droits d'usage à des « étrangers ». Leur autorité a une double dimension politique et religieuse : elle représente l'alliance du fondateur avec les génies du lieux et symbolise une installation antérieure.

▼ L'État veut contrôler les ressources

Le foncier fait partie intégrante des rapports sociaux qui gouvernent la société locale et est régi par ses autorités coutumières.

Loin d'être figées, ces règles de gestion ont permis une adaptation souple des droits d'usage, constituant la référence principale des ruraux.

En Afrique francophone, depuis l'époque coloniale, l'État a tenté de prendre un contrôle plus ou moins direct sur les terres et les ressources renouvelables, sous prétexte d'une meilleure mise en valeur, ou d'une gestion plus rationnelle. La procédure d'immatriculation a été importée d'Australie où elle visait à répartir les immenses espaces vierges entre les colons. Elle permet d'affecter des terres à qui peut la « mettre en valeur », en spoliant les ayant-droits locaux.

Le contrôle des forêts – et parfois des jachères – a échappé aux paysans pour être confié aux services forestiers, essentiellement répressifs.

Loin de remédier à cette situation, les États indépendants l'ont même aggravée. Dans tous les pays francophones, la terre a été déclarée domaine national, toute forme d'autorité coutumière étant formellement abolie. Les droits d'usage coutumiers sont eux-mêmes fragilisés, tolérés en général mais rarement reconnus dans les textes. Une situation de libre accès de fait est ainsi créée, où chacun - muni théoriquement d'un permis administratif - peut venir couper du bois, pêcher, etc.

▼ Enjeux politiques

L'État a proclamé que la terre appartient à celui qui la travaille. Il a ainsi provoqué une course à la terre, des défrichements accélérés, la réduction des prêts et des jachères. Par des lois en décalage complet avec la réalité, l'État a contribué à accélérer la dégradation de l'environnement et à susciter des conflits.

Cette volonté de « rationaliser » la gestion des terres résulte en partie d'une mauvaise compréhension des pratiques locales. Mais, il renvoie surtout à des enjeux politiques et économiques : la gestion

Semis de mil et d'arachides aux premières pluies hivernales au Sénégal

Qui a accès aux ressources naturelles ?

Dans les sociétés rurales, l'accès aux ressources (terre, eau, arbres, pâturages) dépend surtout des réseaux sociaux : chacun, en fonction de son statut et des normes locales, a droit à un accès aux ressources (culture, pâturages, cueillette) contrôlées par son lignage. Tout migrant qui revient peut réclamer une parcelle. Les membres rapportés du lignage, les épouses, n'y ont accès qu'à travers la famille de leur époux, et le perdent si elles la quittent.

Les rapports entre lignages sont, quant à eux, directement liés à l'histoire locale et au mode d'alliance avec les premiers occupants. L'accès aux ressources dépend donc des jeux d'alliance entre lignages, sachant que chacun peut négocier des prêts de terre.

étatique qui nie les autorités locales, donne à l'État la possibilité d'imposer son pouvoir sur le monde rural. Procédure lourde et coûteuse, l'immatriculation permet aux personnages influents dans l'appareil d'État de se faire attribuer gratuitement des domaines. L'accès libre aux forêts permet aux charbonniers, de mèche avec les services des Eaux et Forêts, d'approvisionner les villes à meilleur prix, sans se préoccuper de la reproduction de la forêt. Les cadres de l'administration se font attribuer des parcelles grâce aux procédures de distribution des terres sur les aménagements. L'État, ses agents, les élites locales parfois, trouvent leur compte dans cette situation. Voilà pourquoi des législations inapplicables comme les codes forestiers perdurent jusqu'à aujourd'hui.

▼ Participation ou négociation

Les effets pervers des législations foncières et l'échec de la gestion étatique sont maintenant reconnus par tous. On préfère s'appuyer sur les droits fonciers locaux et revenir à une gestion locale des ressources. Gestion de terroir, responsabilisation des populations, participation sont les maîtres-mots. Ces termes peuvent recouvrir des réalités différentes. La reconnaissance des droits de culture, acquis par défrichement, héritage, ne suffit pas pour identifier les autorités foncières. Or, un des problèmes majeurs est justement cette dualité des instances de gestion : autorités coutumières et autorités administratives. Entre elles, il faut trouver des articulations.

La négociation avec les autorités coutumières n'est généralement pas privilégiée dans les projets participatifs. Ceux-ci s'inscrivent dans la suite logique de l'intervention étatique. Des comités de gestion proposés de l'extérieur n'ont guère de chances d'être légitimes. Pour autant, il ne faudrait pas "diaboliser" l'État, ni donner un chèque en blanc aux autorité locales. L'État est indispensable pour définir des règles, pour être un arbitre ou un recours. Les instances de gestion (comités villageois, commissions foncières, etc.) doivent permettre de garantir les droits des groupes vulnérables dans une optique d'équité.

▼ L'État, arbitre ou recours

L'État est-il prêt à renoncer au contrôle direct des ressources et à reconnaître les droits locaux? Est-il prêt à abandonner son pouvoir d'affectation de terres sans contrepartie, ou à négocier lors de programmes d'aménagements?

Lorsque les populations trouvent des arrangements locaux – par exemple entre agriculteurs et éleveurs sur la largeur des pistes à bétail –, est-il prêt à les reconnaître et à leur donner une valeur juridique?

L'enjeu est crucial : vise-t-on une gestion décentralisée µpermettant aux populations de contrôler les ressources et d'en assumer la responsabilité juridique? Dans ce cas, les populations peuvent définir des règles de gestion en s'appuyant sur les logiques locales de la communauté. Ou bien préfère-t-on une démarche participative, associant les populations à la mise en œuvre d'actions ou de modes de gestion? Définie selon une rationalité technique, elle risque d'être en décalage avec les logiques paysannes.

Cela renvoie à la question de l'efficacité : comment garantir une gestion durable, qui ne dégrade pas l'environnement? Mais il ne faut pas oublier que le choix des instances est d'abord politique. Les logiques d'intérêt qui ont abouti à la situation actuelle ne disparaissent pas miraculeusement dès lors que le mot de participation apparaissent. Une gestion décentralisée des ressources se heurte encore à de profondes résistances.

Philippe Lavigne Delville
Chargé de programme au Gret,
Groupe de recherche et d'échanges technologiques

Difficile réforme foncière au Zimbabwe

Après les années de ségrégation raciale dans l'ex-Rhodésie, ce pays d'Afrique australe se libère, en 1980, de la domination sans partage de la minorité blanche. A cette époque, 9 millions d'hectares sont redistribués à 162000 familles. Mais en 1989, 3,3 millions d'hectares seulement ont été affectés à 54000 familles. 80 % des cessions se sont faites sur la base du volontariat exigé par la Constitution.

L'amendement de 1992 à la Constitution et la loi sur l'acquisition des terres de la même année ont renforcé la possibilité pour le gouvernement d'acquérir 5 millions d'hectares de terres. Le nouveau texte fixe précisément la taille minimale et maximale des exploitations, le nombre de celles qui peuvent être cédées et les zones d'acquisition possibles. La constitution de telles zones a été critiquée, ainsi que le plafond retenu pour les exploitations. Le seuil de rentabilité a été établi à partir de données (ratio financier, technologie) aujourd'hui dépassées. En outre, la loi interdisant le découpage d'une exploitation entre ses différentes parcelles plus ou moins exploitées, ne permet pas d'abaisser le prix de la terre sur le marché foncier. Or, la redistribution de ces parcelles sous-exploitées aurait un effet positif sur l'ensemble de la production. Cela permettrait de constituer des exploitations de tailles différentes.

Source : Roth 1994 cité par ODA (Overseas Development Administration), n° 6, octobre 1995.

Les droits retrouvés des paysans boliviens

En Bolivie, la redistribution des terres est un problème central. Les Indiens se battent pour plus de justice foncière et pour que leurs droits sur cette terre soient enfin reconnus. Rencontre avec Crisostomo Chipana, responsable d'un centre de formation pour les paysans.

GRAIN DE SEL : Pouvez-vous nous présenter rapidement l'histoire de la Bolivie? *(voir carte)*

CRISOSTOMO CHIPANA : Elle a été très mouvementée. Après trois siècles de colonisation espagnole, la Bolivie a conquis son indépendance en 1821, grâce à la lutte conduite par Simon Bolivar. Pendant plus de 150 ans, nous avons au pouvoir une succession de généraux cupides. Depuis 1871, il y a eu 181 coups d'État!

En 1953, une révolution a amené au pouvoir Victor Paz Estenssoro qui a nationalisé les mines et engagé une réforme agraire. Son parti, le Front populaire nationaliste, a été soutenu par les masses paysannes indiennes qui jusque-là n'avaient pas droit à la parole.

Les Indiens ont longtemps été exclus de la vie publique. Dans quelles conditions s'est opéré leur "réveil"?

Il faut remonter aux années trente. Il y a eu la guerre entre la Bolivie et le Paraguay pour le contrôle d'une région disputée par les deux pays. Les Indiens ont été envoyés à la guerre. Ils ont pu alors constaté que ce sont les Indiens, les paysans qui combattaient les uns contre les autres. Des relations d'amitié se sont créées : les Boliviens et les Paraguayens ont constaté ensemble que leurs dirigeants les trompaient.

En 1936, le traité de paix a accordé le Chaco, région riche en pétrole, au Paraguay. De retour chez eux, les paysans se sont sentis plus forts. Ils avaient retrouvé la confiance. Les Indiens ont appris à lire, à écrire dans la clandestinité. A cette époque, ils n'avaient pas le droit à l'éducation...

Après la Révolution de 1953, les Indiens ont récupéré une partie des terres. Comment cela s'est passé sur le terrain?

Avant la colonisation, la terre appartenait à la communauté. Après, des *latifundias* (1) se sont constituées. Le mouvement paysan a commencé à s'organiser dans les années 1940-1950. Des grandes grèves ont éclaté contre les patrons les *latifundias*. Les Indiens se mobilisaient alors pour avoir la terre.

En 1953, la Révolution leur a accordé des titres de propriété individuels. Cette redistribution des terres a abouti à un profond morcellement. Il faut dire que cette réforme a été élaborée par les Métis et non par les Indiens. L'objectif était de diviser les Indiens et donc de détruire l'unité interne. Devenus propriétaires, les Indiens se sont un peu reposés. Ils sont devenus plus individualistes.

En 1978, vous avez fondé un centre d'éducation agricole. Avec quels objectifs?

Fils de paysan, j'ai toujours voulu rester fidèle à mes origines. J'ai étudié dans une université privée tenue par les Franciscains à La Paz. Dans ma tête, j'avais pour modèle un curé qui a travaillé aux côté des Indiens.

En sortant de l'université, un ami et moi étions en contact avec la commission épiscopale d'éducation. Ils nous ont proposé de préparer un atelier d'enseignement adapté à des paysans illettrés. Nous sommes partis trois mois sur le terrain dans la province de Pacajes, à 120 km au nord de La Paz. C'est là, près du lac Titicaca que nous avons créé, en

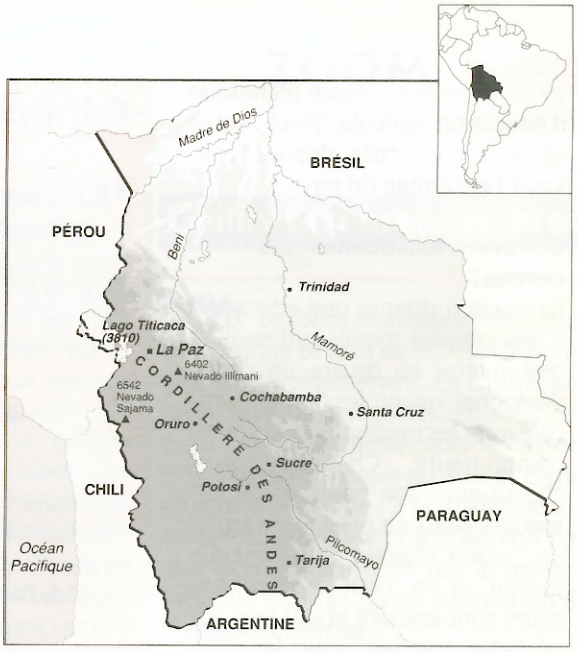

Bolivie

7,4 millions d'habitants. 54 % Indiens, 32 % Métis et 14 % Blancs. La capitale La Paz - 3800 mètres d'altitude - compte 1,3 million d'habitants.

1,1 million de km², soit 6,7 habitants au km². Seulement 3 % des terres cultivées.

50 % de la population active travaille dans l'agriculture (20 % du Produit national brut).

500 000 tonnes de maïs, 800000 tonnes de pommes de terre, 6 millions de têtes de bovins, café, canne à sucre.

90 000 tonnes de feuilles de coca par an : la Bolivie serait le second producteur mondial, derrière le Pérou. Si on intègre ces ressources, l'agriculture représente 35 % du PNB.

Source : Atlaseco du Monde 1997, éditions EOC.

Crisostomo Chipana en stage dans le milieu rural en Lorraine (Est de la France)

1978, le premier centre technique d'éducation agricole. Neuf autres se sont constitués depuis, couvrant l'ensemble du pays.

Comment fonctionnent ces centres?
Ils visent à donner une éducation à des couples mariés qui souhaitent mettre en œuvre un projet personnel ou professionnel, articulé avec les préoccupations de sa communauté. Chaque "élève" choisit alors son parcours de formation. Nous en proposons trois : un "grand chemin", un "chemin moyen" et un "petit chemin". Les cours sont gratuits et ont lieu aux périodes creuses pour les paysans : de novembre à février; de juin à août.

Récemment, les problèmes fonciers en Bolivie ont resurgi. Pourquoi? (voir article ci-contre)
Faisons le bilan de la réforme agraire : 32 millions d'hectares appartiennent à 40000 latifundias (moyenne de 700 ha); 550000 familles se partagent 4 millions d'hectares (moyenne de 7 ha). Certaines exploitations avoisinent même 50000 ha!
Pendant la présidence de Hugo Torrez Banzer (1970-1978), plus de 50 % des terres agricoles ont été affectées. Cela a surtout bénéficié aux grandes entreprises - qui étaient liées au parti au pouvoir - particulièrement dans le département de Santa Cruz, à l'Est.
Ces magouilles ont conduit le gouvernement à fermer le service national de la réforme agraire. Un nouvelle loi a été votée en octobre dernier. Victor Hugo Cardenas, le premier vice-président bolivien d'origine indienne, m'a demandé de faire des propositions pour amender cette loi très contestée par les paysans (2).

Recueilli par N.B.

Crisostomo Chipana suit jusqu'en juin 1997 une formation en France au Ciedel, 30 rue Sainte Hélène, 69002 Lyon. Tel 04 72 77 87 50).

1. Grandes exploitations agricoles détenues par les Métis, souvent peu exploitées (élevage extensif)
2. Rédigée par C. Chipana, une note présentant et analysant la loi sur la restructuration du Conseil national de réforme agraire, est disponible auprès du secrétariat de l'Inter-Réseaux.

Réforme agraire très controversée en Bolivie

"Le 27 septembre, au terme d'un mois de marche, 25 000 paysans et "colonisateurs" des zones tropicales étaient arrivés à La Paz afin de protester contre certaines dispositions de la réforme. [...] Pour Mateo Laura, secrétaire général de la Confédération paysanne affiliée à la Centrale ouvrière bolivienne (Cob), *"la loi dite de l'Institut national de la réforme agraire (Inra) s'inscrit dans la politique néolibérale suivie par le gouvernement. Elle crée un marché libre des terres, alors que nos champs étaient jusqu'alors inaliénables. Désormais, les capitalistes nationaux et étrangers pourront constituer de grands domaines aux dépens des petits exploitants. [...]"*.
La majorité présidentielle proteste de ses bonnes intentions. *"Chaque exploitant recevra des titres de propriété incontestables, affirme un député.* [...] ". Selon Hugo Carvajal, député du MIR (opposition social-démocrate) et sociologue, *"la crise provoquée par la loi Inra est révélatrice du contraste entre deux Bolivie : d'un côté, le haut plateau andin, où prédominent depuis la première réforme agraire de 1953, la petite propriété et la pauvreté; de l'autre, l'Oriente non concerné par la réforme de 1953, avec les grandes exploitations de la province de Santa Cruz, et où le PIB par habitant est 3 à 4 fois supérieur à celui de l'Altiplano"*. [...]
Loin de s'avouer vaincues, les organisations paysannes appellent leurs adhérents à barrer leurs routes et à ne plus vendre leurs produits. De plus, demeure l'infinie méfiance des Indigènes à l'égard des Blancs et de leur manie de légiférer. *"Il faut vite prendre des mesures pour calmer les esprits,* met en garde un député de la majorité, *si l'on ne veut pas avoir un Chiapas dans les Andes"*

Gilles Baudin • *Extraits du quotidien Libération (France), 14 octobre 1996*

Quelques références

Ouvrages généraux

J. Comby et V. Renard. *Les politiques foncières.* Que Sais-je? n° 3143, I996.

E. Le Bris, E. Le Roy et P. Mathieu (dir.). *L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières.* Karthala, 1991, 22-24 bd Arago, 75013 Paris, France.

E. Le Roy, A. Karsenty et A. Bertrand (dir.). *La sécurisation foncière en Afrique noire pour une gestion viable des ressources renouvelables.* Karthala, 1996.

J. Chonchol. *Systèmes agraires en Amérique latine.* Éditions de l'Institut des Hautes études de l'Amérique latine, Paris, 1995.

P. Mathieu et P.-J. Laurent (dir.). *Actions locales, enjeux fonciers et gestion de l'environnement au Sahel.* Cahiers du Cidep n° 27, Cidep-L'Harmattan, France.

C. Blanc-Pamard et L. Cambrézy (dir.). *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières.* Orstom éditions, 32 av. Henri Varagnat, 93143 Bondy cedex, France, 1995.

Courrier de la Planète. *Agriculture et environnement : menaces sur les terroirs.* Mai-juin 1996, n° 34, 40 F, 3191 route de Mende, 34033 Montpellier cedex 1. Fax 04 67 54 25 27.

Études de cas

H. Cochet. *Burundi : la paysannerie dans la tourmente.* FPH – voir note de lecture p. 8.

V. Stamm et J.-P. Sawadogo. *Structures foncières et gestion des terroirs au Burkina Faso.* Université de Ouagadougou, BP 7164, Ouagadougou 03, BF, et Projet Cedres-Laval, Université de Laval, Québec,

A. Neef et F. Heidhues. *Régime foncier et gestion des ressources naturelles au sud du Bénin.* Université Hohenheim, juin 1996, Institut d'économie agricole, Fruhwirthstr. 12, D-70593 Stuttgart, Deutschland. Tel (0711) 459 3657. Fax (0711) 459 3864.

Contacts

• L'International institute for environment and development anime le Réseau des zones arides et publie différents dossiers en français et en anglais.

B. Thébaud. *Foncier, dégradation des terres et désertification en Afrique, réflexions à partir de l'exemple du Sahel.* Dossier n° 57, 44 p.

A. Faure. *Politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso.* Dossier n° 59, 16 p.

B. Thebaud et alii. *Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle.* Dossier n° 55, 33 p.

IIED, 3 Endsleigh street, London, WC1H 0DD, Royaume Uni.
Tel 44 171 388.2117. Fax 44.171.388.28.26

• L'association Juristes sans frontières a recueilli, en Afrique, Amérique latine et Asie, des informations sur la "réappropriation" par les populations de leurs droits. Quelques expériences concernent les questions foncières.
Trois synthèses "*Pratiques de droit, productions de droit : initiatives populaires*" sont disponibles.
Juristes sans frontières publie également un bulletin trimestriel. 4 n° : 120 F.
43 ter rue de la Glacière, 75013 Paris.
Tel 01 43 37 87 08. Fax 01 43 37 87 18.

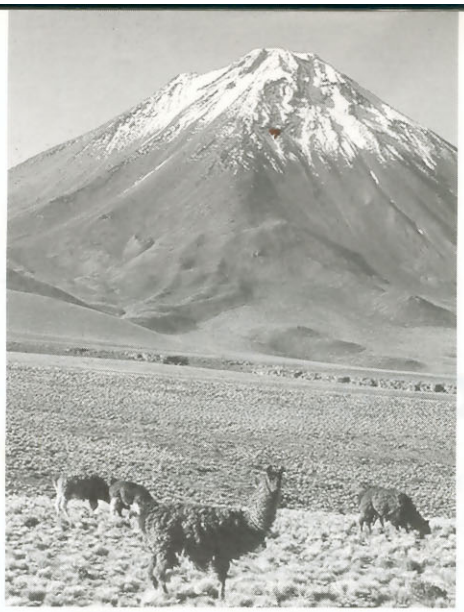

PHOTOS
Images du Sud en stock

En 1995, l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (Orstom) a créé une banque image. Indigo Base (c'est son nom) rassemble des photos prises par les chercheurs de l'Orstom dans différents pays du Sud. Des rizicultures d'Asie aux vaccinations en Afrique en passant par la montagne de la Cordillère des Andes, sculptée par le travail des hommes, cette photothèque rassemble 4 000 diapositives couvrant les thèmes les plus variés (génétique, environnement, santé...). La précision scientifique des sujets va souvent de pair avec la beauté des images.

Indigo Base, Claire Lissalde, 213 rue Lafayette, 75010 Paris. Tel 01 48 03 78 99.

Les photos sont également consultables sur le serveur d'images scientifiques Serimedis, commun à l'Inserm, l'Institut Pasteur et l'Orstom. Tel 01 47 07 00 98.

CHANGEMENT
Les nouveaux habits des ONG

La réalité des ONG de "développement" a bien changé depuis quelques années. Ces mutations ont été au centre du colloque international *"ONG et développement : du Nord aux Suds"**. Une cinquantaine d'interventions ont été présentées devant un parterre d'une centaine de personnes : chercheurs, responsables d'ONG.

De plus en plus souvent associées aux programmes mis en place par les bailleurs de fonds, les ONG sont devenues des organismes d'aide incontournables. Au départ, leurs interventions étaient exclusivement locales. Certaines des ONG sont maintenant considérées comme des partenaires obligés entre les grandes agences d'aide et les populations. Comment améliorer l'efficacité des ONG ? Comment évaluer leurs actions ?

Entraînées dans les transformations économiques et politiques des pays du Sud, les ONG tentent de saisir des opportunités pour survivre et se développer dans un contexte général de restriction de l'aide. Nul doute que la pression s'exerçant sur elles de la part de leurs nouveaux partenaires financiers (les agences d'aide) comme de leurs partenaires de terrain (les populations, de plus en plus structurées dans des organisations reconnues) amènera des mutations encore plus radicales parmi les ONG.

** Colloque préparé par l'unité de recherche Regards - CNRS-Orstom, BP 200, 33405 Talence cedex, France. Fax 05 56 84 68 55. E-mail : roca@regards.cnrs.fr*

AGENDA
Les plantes en Afrique des savanes

"Gestion des ressources des plantes en Afrique des savanes" : rencontre à Bamako du 24 au 28 février 1997 proposée par Solagral, l'Institut d'économie rurale (IER) de Bamako et le bureau des ressources génétiques (BRG) de Paris.

IER, BP 258, Bamako, Mali. Tel (223) 23 19 05. Fax (223) 22 37 75.

BRG, 57 rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05, France. Tel (33) 1 44 08 83 10. Fax (33) 1 45 35 70 15. E-mail : begic@jouy.inra.f

Recherche agricole

Le centre international pour la recherche agricole orientée vers le développement propose de mars à septembre, à Montpellier (France), une formation à la recherche agricole en équipe interdisciplinaire. Cette formation comprend une étude collective de terrain dans un pays du Sud pendant trois mois.

Icra, avenue Agropolis, 34394 Montpellier cedex 5, France. Tel (33) 4 67 75 27. Fax (33) 4 67 04 75 26. E-mail : icra@agropolis.fr

Chiffres en bref... en bref...

6 % Le fonds monétaire international (FMI) donne ce taux de croissance pour les pays en développement. Ce chiffre global cache bien des inégalités. En Asie, l'augmentation des richesses voisine autour de 9 % l'an. L'Amérique du Sud et centrale est moins bien lotie : 3 %. L'Afrique a une croissance moyenne (4 à 5 %). Nul doute que la croissance n'est pas la même au Rwanda, au Mali ou en Afrique du Sud. Mystérieux chiffres...

40 000 personnes meurent chaque année dans les villes de l'Inde du fait de la pollution de l'air. Cette information délivrée par la très prudente Banque mondiale indique que la seule ville de New Delhi enregistre 7500 décès par an pour cette raison.

151 milliards de francs de subventions pour l'agriculture française. Là dessus, une somme de 75 milliards est liée aux activités de production. Entre agriculteurs, les inégalités sont très fortes. Les céréaliers ont encaissé 11,5 milliards de francs, soit l'équivalent de 15000 FF par exploitation (le salaire minimum en France est de 5000 FF). Pendant ce temps, certains producteurs de viande sont au bord de la ruine.

115 des 229 projets agréés par la Banque mondiale en 1994 ont été gérés par des ONG. Entre 1973 et 1988, la Banque ne leur en avait confié que 5 %. Pour autant, a-t-elle changé d'optique. Pas sûr. *"La croissance,* assure le journal français Alternatives économiques, *est toujours attendue des mécanismes de marché, du secteur privé et du démantèlement des protections douanières".*

Sources : *Alternatives économiques, novembre 1996. 20 FF. 28 rue du Sentier, 75002 Paris. Tel 01 44 88 29 90. E-mail : 101732.33@compuserve.com*

Médias France Intercontinents du 6 novembre 1996. RFI, 104 av. du Pdt Kennedy, 75016 Paris. Tel 01 44 30 89 62. Fax 01 44 39 89 99.

SOMMET DE L'ALIMENTATION

La planète reste sur sa faim

Préparé depuis des mois, le sommet mondial de l'alimentation à Rome s'est conclu sur un objectif ambitieux : "Réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015". Quels moyens d'action? Quelle implication des populations? Le sommet n'a répondu à aucun de ces défis, comme l'explique le journal Vivre autrement*.

Le bel unanimisme affiché par la totalité des orateurs qui ont chacun récité leur couplet sur la nécessité d'éliminer le fléau de la faim, est loin d'avoir convaincu tout le monde. Certes, de nombreux dirigeants des pays du Sud se sont plaints du sort que réservent à leurs pays les nouvelles règles des relations économiques mondiales, désormais fondées sur le dogmatisme néo-libéral le plus strict. Certes, comme d'habitude, Fidel Castro - qui n'est plus applaudi que dans les enceintes des Nations unies - a vilipendé un système international fondé sur l'inégalité et l'injustice. Mais l'adoption solennelle d'un catalogue de vœux pieux, qui passe sous silence les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ses objectifs, a paru à plus d'un observateur bien insuffisante. Bien des participants n'étaient pas loin de rejoindre l'avis des ONG en déplorant la timidité d'un plan d'action qui n'ouvre guère de pistes concrètes pour s'attaquer réellement au fléau qu'il dénonce.

▼ *Un sommet verrouillé*

"On a évité tout vrai débat et verrouillé le sommet en finalisant le plan d'action avant son ouverture", constatait ainsi un délégué, tandis qu'un de ses collègues déplorait que *"les documents finaux du sommet soient bien en deçà de tout ce qui a été dit et écrit sur le sujet depuis la conférence mondiale de l'alimentation de 1974."*

De fait, le sommet de Rome aura été une réunion sans enjeux. Chaque État s'est donc simplement

Rizières au Vietnam

"Contre le colonialisme agro-alimentaire"

"Au début de l'année, des agriculteurs indiens ont mis à sac un restaurant Kentucky Fried Chicken à Bangalore, une ville du sud du pays. Il s'agissait d'un mouvement de protestation politique qui a envoyé une onde de choc dans les états-majors des groupes agroalimentaires étrangers installés en Inde. Les manifestants étaient membres de Karnataka Rajya Raitha Sangha (KRRS), une association regroupant plusieurs milliers de cultivateurs et d'éleveurs de l'État de Karnataka. A leurs yeux, les multinationales mettent en danger l'agriculture traditionnelle en développant la consommation de viande et en forçant les agriculteurs à adopter les méthodes et les cultures occidentales. [...] Vandana Shiva, une environnementaliste, considère l'arrivée des chaînes de fast food en Inde comme une atteinte à l'agriculture durable : « *Ils sont en train de pousser les gens vers une alimentation carnée, ce que le pays ne peut pas se permettre* ». [...] L'agriculture sous contrat, système par lequel une société commande et achète toute la production d'un certain nombre d'exploitations, est très fréquente. Pepsi Food contrôle depuis quinze ans la récolte d'un millier de fermes du Pendjab [...] K.L. Chadlha est clair : « *Aujourd'hui, les multinationales peuvent décider quels types d'oignons et de tomates nous cultivons. Nous sommes ouverts à une amélioration de la qualité, mais pas à une augmentation massive de la quantité* ».

New scientist (anglais), cité dans Courrier international du 14 novembre 1996

enda

Vivre autrement

Rome 96

Accord à l'ouverture

attaché à rappeler les intérêts qu'il entend défendre. Les États-Unis ont plaidé sans surprise pour tout ce qui va dans le sens de la libéralisation des échanges. Les pays européens se sont à peu près tous référés aux accords de Marrakech [adoption de l'Uruguay Round marquant la libéralisation du commerce]. Les États soumis à des embargos - Cuba, Irak et Burundi - se sont indignés de voir utilisée contre eux cette arme alimentaire dont leurs populations sont les premières victimes

Le principal mérite de cette réunion est peut-être d'avoir attiré l'attention internationale sur ce que tout le monde convient d'appeler le scandale de la faim. Cela avait déjà été le cas en 1974. Réunira-t-on dans 22 ans une nouvelle conférence pour constater que la situation n'a pas évolué? Jacques Diouf, directeur de la Fao, affirme que l'engagement des chefs d'État, alors que la conférence de 1974 n'avait réuni que des ministres, donne plus de poids aux engagements pris. On attend de voir s'il a de bonnes raisons d'être optimiste.

Sophie Bessis

** Rédactrice en chef de Vivre autrement. Financé par l'ONG africaine Enda, ce journal a suivi depuis quatre ans toutes les grandes conférences internationales (environnement, population, villes...). Enda, 5 rue des Immeubles industriels, 75011 Paris, France. Tel 01 44 93 87 40. Fax 01 44 93 8750.*

Les ONG africaines préparent l'après Rome

Le Sénégalais Ibrahima Seck, dirigeant paysan à la Fongs*, a participé au Sommet de l'alimentation. Il exprime son point de vue et explique la démarche initiée par les organisations africaines.

Quel bilan tirez-vous du sommet de Rome?

L'aspect le plus positif est le processus de concertation auquel il a donné lieu. La FAO a déployé de réels efforts pour que les ONG et les organisations paysannes puissent exprimer leurs points de vue. Mais le texte officiel qui était validé avant même le sommet, ne va pas au fond des choses. Si la pauvreté est une des causes de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire, il faut alors s'attaquer aux mécanismes générateurs de pauvreté et non se limiter à en traiter les effets. Si on généralise le modèle économique dominant, axé sur la seule loi du marché, des sociétés entières vont être marginalisées. On continue pourtant de croire aveuglément dans les vertus de la libéralisation des échanges. Il faut au contraire revendiquer le droit fondamental à l'alimentation. Celui-ci doit s'appuyer sur des systèmes de production durables.

Comment peut-on atteindre un tel objectif?

Dans nos pays africains, les producteurs agricoles représentent encore la majorité de la population. C'est avec eux qu'il faut travailler en priorité. Il faut donc renforcer leur capacité de représentation et de négociation auprès des pouvoirs publics, des agences et des bailleurs de fonds. Il est important également de créer un environnement favorable à l'accroissement de la production, ce qui implique des investissements en matière d'infrastructures, de crédit mais aussi de santé, d'éducation. Les programmes de recherche doivent être conduits avec les producteurs.

D'autre part, il faut favoriser la décentralisation et la prise des décisions au niveau local, en particulier pour la gestion des ressources naturelles. L'avenir est entre nos mains et il nous faut puiser dans notre identité et nos ressources pour définir et assumer pleinement des modes de production adaptés.

Lors du forum des ONG, avez-vous constaté une position africaine commune?

Les ONG ont toutes dénoncé l'ambiguïté de la déclaration officielle. Ont été particulièrement critiqués la place dominante accordée au marché et le manque d'engagements concrets des Etats. La déclaration des ONG s'intitule : *"Le profit pour quelques uns ou l'alimentation pour tous"*. J'ai constaté que les représentants d'Amérique Latine mettaient beaucoup l'accent sur le thème de la souveraineté alimentaire, du foncier et de la réforme agraire.

Du côté africain, le renforcement de la société civile et sa structuration constituent nos priorités. Cela suppose de développer des approches et des collaborations régionales.

Ce forum annonce-t-il d'autres rendez-vous?

L'importante participation africaine a fait germer l'idée de créer un collectif des ONG africaines pour la sécurité alimentaire et le développement durable. L'ambition est de parvenir à organiser une assemblée générale constitutive d'ici la fin 1997. Il s'agirait de mobiliser les représentants de six grandes régions volontaires. Je suis chargé de coordonner cette initiative. L'objectif, c'est de faire émerger une force de propositions africaine. Cela doit nous permettre de participer davantage aux discussions régionales et internationales et de peser dans les instances de décision. Le suivi du sommet de Rome devrait constituer une bonne occasion de concrétiser nos intentions.

Recueilli par Benoît Vergriette

* Président de la commission développement durable de la Fongs (Fédération des ONG du Sénégal). BP 269, Thies, Sénégal. Tel/fax 221 51 20 59 (ou) 221 46 71 01

Quand le Sud prend la parole et s'implique...

Depuis sa création, l'Inter-Réseaux souhaite mobiliser et associer ses membres du Sud à ses activités. Principaux lecteurs de *Grain de sel*, les membres africains de l'Inter-Réseaux n'ont pas toujours la possibilité de participer aux activités de l'Inter-Réseaux : ils n'utilisent peut-être pas non plus toutes les opportunités de débats et de rencontres qui peuvent se présenter.

L'équipe de l'Inter-Réseaux au Nord éprouve aussi des difficultés pour associer réellement des Africains à ses activités. Pour avancer, il fallait se rencontrer, débattre et réfléchir sur des propositions opérationnelles pour améliorer le fonctionnement quotidien de l'Inter-Réseaux, pour favoriser l'expression et les initiatives des membres du Sud, ce qui a été fait récemment.

Agnès Collonge, coordinatrice technique, a été au Zimbabwe en septembre. Des contacts ont été pris avec diverses institutions travaillant dans les domaines voisins de ceux de l'Intre-Réseaux. Cela ouvre des possibilités d'ouverture sur l'Afrique anglophone.

Florentin Agoua, spécialiste des organisations paysannes béninoises et fin connaisseur de l'Inter-Réseaux, a passé une semaine à Paris pour examiner ses méthodes de travail et d'animation au Nord. Objectif : proposer des améliorations pour que les membres du Sud soit plus impliqué dans les activités de l'Inter-Réseaux. Ensuite, il a séjourné dix jours au Burkina Faso où des rencontres avec les membres sur place lui ont permis de noter des idées permettant d'améliorer le dynamisme du réseau.

Poursuivant le même objectif, Gérard Winter, président de l'Inter-Réseaux, Médard Lebot, membre du bureau, et Denis Pesche, secrétaire exécutif, se sont rendus pendant une semaine au Sénégal. Ils ont rencontré plusieurs dizaines de membres de l'Inter-Réseaux dans cinq régions différentes. Sans rentrer dans le détail des différentes propositions (elles feront l'objet d'un article plus étoffé dans le n° 5 de *Grain de sel*), on peut déjà en citer quelques unes :

- Mettre en place un système de cotisation adaptées aux revenus de chacun pour marquer l'engagement des membres au Sud et permettre la tenue de réunions régulières.
- Travailler en collaboration avec des journalistes locaux.
- S'associer avec d'autres réseaux ou institutions pour réaliser des actions communes...

Vous avez sans doute, chers lecteurs, vos propres idées sur la manière dont l'Inter-Réseaux pourrait mieux répondre à vos aspirations et faire émerger de lieux de débats. N'hésitez pas à nous communiquer vos idées qui seront, en 1997, débattues pour adapter notre mode de fonctionnement à notre objectif central : favoriser l'expression d'expériences en les mettant en valeur, en les faisant connaître et en permettant la confrontation des points de vue.

Denis Pesche

ACTION paysanne

Vallée du Fleuve :

Riz local : Les maux de la filière

RADIO RURALE

Fissel Penc mi FM sur 90.6

100 Fcfa le n°.
Action paysanne,
10e Riaom,
BP 269, Thiès,
Sénégal.
Tel (221) 51 12 37.
Fax (221) 51 20 59.

Action paysanne démarre au Sénégal

"Chères lectrices et chers lecteurs, vous tenez entre vos mains le journal d'information et de débat du monde rural sénégalais. La fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (Fongs) est heureuse d'avoir donné naissance à ce bébé qui est désormais le vôtre aussi". Dans l'éditorial – *A tous les fils d'Afrique* – du premier numéro d'Action paysanne (février-mars 1996), la présidente de la Fongs, Ndèye Sarr Diop explique les objectifs de ce nouveau journal dont le lancement a été appuyé par *La voix du paysan* (*voir pages 26 et 27*).

"Action paysanne se veut un espace pour s'informer et s'exprimer et qui est ouvert aux paysans, toutes activités confondues, et à tous les partenaires du développement : groupements et fédérations paysans, ONG, bailleurs de fonds, pouvoir public".

Dans le n° 2 automnal, on peut ainsi lire trois pages d'enquête sur *"Les maux de la filière riz dans la vallée du fleuve"*. L'introduction dresse un tableau alarmiste : *"Plus de 6 milliards de crédits impayés, 11400 tonnes de riz blanc et d'importantes quantités de paddy invendues, une diminution progressive des superficies cultivées, des rendements qui, en 1996, retournent à leur niveau de 1987, une quasi incapacité des producteurs à s'adapter aux mutations en cours, un environnement économique et financier de plus en plus défavorable à l'agriculture sénégalaise en général et la riziculture locale en particulier caractérisent actuellement la situation de la filière riz locale."*.

Toujours dans *Action paysanne*, un reportage sur la radio rurale de Fissel, des articles sur l'énergie solaire, l'association pour la promotion des petits projets de développement à la base (Asprodeb)... sans oublier la recette *"consommer local"* de *"Madame Marmite"*...

N.B.

Associer les jeunes et les femmes

"Le retour de l'enfant prodige". Début novembre, un opposant Djeukam Tchameni est rentré au Cameroun après quatre ans d'exil forcé. Dans son "appel patriotique aux Camerounais", il propose des pistes d'action. En 1997 sont prévues des élections législatives et présidentielle.

"Tous les indicateurs économiques sont au rouge. Le chômage est à un niveau élevé jamais atteint. Les revenus de la majorité des familles se rétrécissent pendant que les prix montent. [...] Le système éducatif a connu un tel échec que les jeunes ne trouvent aucun intérêt à aller à l'école. Les hôpitaux sont devenus des antichambres de la mort. Les paysans qui n'ont d'autre choix que le petit commerce sont écrasés par les taxes et les textes répressifs. Les sociétés les plus rentables sont bradées au profit des intérêts économiques étrangers. [...]
Les femmes constituent plus de la moitié de la population et 70 % des Camerounais ont moins de 30 ans. Les jeunes et les femmes doivent être associés à toutes les étapes du processus politique. Ils doivent devenir des acteurs et des leaders. [...] Notre démocratie sera une plaisanterie si la majorité de la population est d'office exclue".

Challenge n° 63, 30 octobre 1996, 300 Fcfa. BP 13088, Douala, Cameroun. Tel (237) 39 11 89. Fax (237) 42 41 32.

Un record coton

Dans sa rubrique "Diagnostic", *La nouvelle expression* analyse l'évolution du marché cotonnier en Afrique. Et s'interroge sur les conséquences de la privatisation de la filière.

"Selon Syfia, la production camerounaise a atteint un record historique. En 1994-1995, le Cameroun a commercialisé 165737 tonnes de coton-graine. Selon les estimations de la Compagnie française des textiles (CFDT), il commercialisera en 1995-1996, 195000 tonnes. Le Mali, à travers la Compagnie malienne des textiles (CDMT), est devenu le premier producteur de la zone et le deuxième d'Afrique. La CDMT a enregistré un bénéfice net de 22 milliards de Fcfa. [...] Les raisons évoquées de cette redynamisation sont connues : dévaluation du Fcfa, hausse des cours du coton sur le marché mondial, revalorisation à près de 50 % des prix aux planteurs, augmentation par les planteurs des surfaces de culture. La production serait plus importante si les projets de dévaluation du franc et de privatisation des sociétés cotonnières avaient été bien mûris et acceptés. La hausse des prix des intrants agricoles, la baisse de l'encadrement des groupements villageois, les transports et le coût de redressement financier des sociétés déficitaires sont autant de facteurs qui ont découragé les producteurs de fibre."

Article de Benjamin Fokou, La nouvelle expression, *1er nov. 1996, 300 Fcfa.*
12 rue Prince de Galles, Akwa, BP 15333, Douala. Tel (237) 43 22 27. Fax (237) 43 26 69.

"Nourrir l'Afrique avec la houe de grand-mère"

"Généreuses illusions, sombres perspectives" : La voix du paysan tire la sonnette d'alarme sur la situation alimentaire en Afrique, spécialement au Cameroun.

"Pendant les vingt premières années de son indépendance acquise de haute lutte, le Cameroun projetait sur la scène internationale l'image d'un îlot de stabilité politique et de prospérité économique illustrée par son autosuffisance alimentaire. [...] Dès 1987 pourtant, le Cameroun rejoint le cercle des pays menacés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'autosuffisance alimentaire tant chantée était avant tout le fruit de l'entêtement des paysannes qui, contre l'avis des moniteurs agricoles, cultivaient macabo, maïs, manioc, patate, arachide, mil, sorgho et autres dans leurs champs de cacao, de café ou de coton.
"Avant le pétrole il y avait l'agriculture, après le pétrole il y aura l'agriculture" avait lancé en substance Ahmadou Ahidjo. Le président voulait ainsi éviter une "pétrolisation" néfaste de l'économie camerounaise. Pourtant, au moment où le Cameroun reconnaît qu'il est en crise, le pétrole est depuis longtemps la principale source de devises, et le budget de l'État ne repose plus que sur les recettes pétrolières.
Les produits de rente ont été les plus touchés. Entre 1985-1986 et 1992-1993, les prix à la production pour le cacao ont diminué de 51 %, les prix du café robusta de 77 %, ceux du café arabica de 58 %, et ceux du coton de 34 %. Or, ces récoltes constituaient la principale source de revenus en espèces pour 60 % environ des ménages en zones rurales. En termes d'argent, les cultures de rentes qui avaient procuré aux ménages ruraux 123 milliards de Fcfa en 1984-1985 n'ont généré que 63 milliards en 1991-1992.
Entre 1983 et 1993, la chute des produits vivriers à Yaoundé a été très forte. Les prix des féculents (macabo, manioc, taro, igname, pomme de terre) ont chuté de 61 %, ceux des légumes de 29 %, 43 % pour les fruits, 45,2 % pour les produits laitiers et 20 % pour la viande. En terme de revenus, la production de l'agriculture vivrière est passée de 417 milliards de Fcfa en 1984-1985 à 378 milliards en 1992-1993.
La FAO a calculé en 1993 que l'autosuffisance alimentaire avait accusé une baisse régulière, passant de l'indice 108 en 1961-1964 à l'indice 86 en 1988-1990. [...] En 20 ans, entre 1971-1990, les importations alimentaires sont passées de 10 % à 29 %, provoquant un déclin inexorable de l'agriculture traditionnelle. A titre d'exemple, la production de manioc est tombée de 1,5 millions de tonnes en 1985-1986 à 1,3 millions de tonnes en 1991-1992. Celle du plantain est passée de 1,2 million de tonnes à 800000 tonnes.
De 1985 à 1993, la performance économique du Cameroun s'est détériorée brutalement. Le produit intérieur brut par habitant a baissé de 6,3 % par an de 1985 à 1993 soit en cumulant, une chute de 40 % de la consommation par habitant sur huit ans. Le taux de chômage est passé en 10 ans de 7,3 % à 24,6 % de la population. [...]
L'enquête budget consommation de 1983 avait montré que "la pauvreté était un phénomène massivement rural au Cameroun avec un ménage sur deux vivant en dessous du seuil de pauvreté". [...] " Un cadre supérieur de l'administration, écrit la Banque Mondiale, qui percevait environ, 400000 Fcfa par mois en décembre 1992, ne touchait plus que 148000 Fcfa douze mois plus tard, soit une perte nominale de 65 %." [...]
Pourtant, le Cameroun ne manque pas d'atouts (1). "Pour un pays qui a autant de ressources que le Cameroun, la sécurité alimentaire est essentiellement fonction de la volonté politique. Il n'existe aucune difficulté techniquement insurmontable pour garantir une offre adéquate de biens de consommation produits localement pour le marché intérieur ; de fait, le Cameroun pourrait même devenir un exportateur de denrées alimentaires."

1. Rapport en anglais de la Banque mondiale (1985) Diversité, croissance et pauvreté au Cameroun. Banque mondiale, 66 avenue de Iéna, 75116 Paris. Tel (33) 1 40 69 30 15. Fax (33) 1 47 23 74 36. E-mail : pdufour@worldbank.org

Article de Elvis Tangwa Sa'a, Dossier de La voix du paysan, *novembre 1996, 200 Fcfa. BP 11955, Yaoundé, Cameroun.*

Huiles végétales

Fin septembre, un atelier international d'échanges sur "l'extraction des huiles végétales et les petites technologies" a réuni 35 personnes. Il était organisé par deux ONG * avec le soutien des Allemands de la GTZ.

"Les participants ont travaillé sur deux filières : celle du palmier à huile, de la noix de coco et du safou et sur celles du karité, arachide, sésame et neem. Ils ont présenté les méthodes traditionnelles d'extraction ainsi que les huileries mises en place à petite échelle. [...] Depuis la dévaluation du Fcfa, les équipements importés d'Europe ne sont plus à la portée des ruraux. Aussi les artisans ont-ils été invités à s'investir dans la fabrication de ces équipements à petite échelle, mais après une formation auprès de certains ateliers qui ont une expertise certaine, comme l'Apica."

* Service inter-africain des technologies appropriées (Siata) et association pour la promotion des initiatives communautaires africaines (Apica)

Article de Onomo Metala, Communautés africaines *n° 58, octobre 1996, 450 Fcfa.*

Apica, BP 5946, Douala Akwa, Cameroun. Tel (237) 37 04 05. Fax (237) 37 04 02.

Si vous êtes intéressé par l'article, commandez-le directement auprès des journaux mentionnés.
En cas d'impossibilité, Grain de sel *peut vous envoyer la photocopie de l'article.*

La vie d'un journal rural au Cameroun

Début novembre, Noël Bouttier, responsable de rédaction à Grain de sel, a séjourné au Cameroun. Accueilli par l'équipe de La voix du paysan, il a découvert la vie d'un mensuel rural africain.

En Afrique sub-saharienne, en particulier dans la zone francophone, les journaux traitant régulièrement des réalités agricoles et rurales sont très rares. Les raisons de ce "désert médiatique" sont bien connues : analphabétisme (en français) ; difficultés de transport; ressources financières des ruraux réduites; problèmes de compréhension entre les journalistes, très souvent d'origine urbaine, et les ruraux maîtrisant avant tout leur langue locale... Ce décalage n'est pas propre à l'Afrique : dans un pays comme la France, les journalistes ne sont pas toujours à l'aise pour comprendre les mentalités du monde rural. Au Cameroun, le Service d'appui aux initiatives de développement local (voir p. 27) anime, depuis plusieurs années, un mensuel qui raconte les évolutions du monde rural.

La voix du paysan ne propose pas des informations écrites par des ruraux pour des ruraux mais bien un regard de journalistes, ayant souvent travaillé dans d'autres publications, sur les réalités des campagnes. Au sommaire du numéro de novembre (édition française) : deux pages de courrier, *"le prix des denrées vivrières dans les grandes villes du Cameroun"*, des fiches techniques sur la pisciculture, sur les *"propriétés médicinales du pistache"* et une autre intitulée *"Combattre les moustiques par des moyens naturels"*, un dossier sur le sommet mondial de l'Alimentation (*"Généreuses illusions, sombres perspectives"*, un débat *"Comment rendre les agents de vulgarisation plus efficaces"* et trois pages sur *"Le mouvement paysan en marche"*.

Les premières années, *La voix du paysan* ne paraissait qu'en français. Le tiers ouest du Cameroun, anglophone, restait à l'écart. En juin 1995, La *voix du paysan* sort, pour la première fois, deux éditions : l'une en français, l'autre en anglais. Loin d'être une traduction des articles écrits en français, il s'agit d'un véritable journal avec des informations intéressant cette partie du pays. Bien entendu, certains articles sont communs aux deux éditions. Cette spécificité se retrouve jusqu'à la Une du journal. Deux journalistes anglophones, qui partagent leur temps entre Yaoundé (le siège du journal) et les provinces de l'ouest, fournissent en articles l'édition english. L'édition française couvre, de son côté, la partie sud du Tchad grâce à la présence d'antennes - mais pas de journalistes.

La réalisation d'un journal, surtout s'il est mensuel, se heurte à un tas de difficultés. Ne parlons pas du financement de la presse. Concernant *La voix du paysan*, le coût est largement assumé par le Saild : les abonnements, la publicité et les ventes au numéro ne couvrent qu'une faible partie des charges.

Comme ses confrères, *La voix du paysan* doit percer le mur de silence et le culte du secret. On accepte difficilement qu'un journaliste enquête sur la stratégie d'un grand groupe agro-alimentaire. On hésite à expliquer comment telle ou telle filière fonctionne, quels sont ses intérêts dominants. Les différents responsables ont tendance à sortir plus facilement leurs grands - et beaux - discours que leurs résultats économiques. Et puis, certains n'hésitent pas, quand l'article n'a pas plu, à décrocher leur téléphone et à sermonner copieusement le journaliste. En faisant parfois du chantage sur le prochain contrat publicitaire.

Si l'on ajoute à cela les problèmes tout à fait concrets de déplacements des journalistes (on passe parfois deux journées pleines pour réaliser un reportage dans un village reculé), on comprend que sortir un journal rural tous les mois n'est pas une mince affaire. *La voix du paysan* s'expose alors à toutes sortes de reproches : peu d'articles sur des réalisations villa-

Trois journalistes de *La voix du paysan*. De gauche à droite : Lambert Fotso Tchamekwen, Catherine Momba et Adolf Tabi Ebot.

geoises, approche trop intellectuelle des problèmes, couverture inégale du pays, informations économiques pas toujours fiables...
Les responsables du journal ne nient pas ces insuffisances. Ils veulent par ailleurs "mettre le paquet" sur la diffusion de *La voix du paysan*. Il y a effectivement des situations aberrantes. Si on le trouve dès le 5 du mois chez les marchands de journaux de Yaoundé, certains lecteurs isolés doivent parfois attendre quatre semaines pour mettre la main dessus. Les nouvelles ne sont plus très fraîches...

Même avec un mois de retard, *La voix du paysan* est attendu avec impatience. C'est parfois le seul journal reçu dans le village. Il passe alors de mains en mains, les personnes scolarisées le lisant autres. Les rubriques qui sont les plus appréciées en milieu rural sont, semble-t-il, les fiches techniques et les informations pratiques. Les articles plus longs, plus politiques et économiques sont en général appréciés par les responsables paysans ou les cadres de l'administration et des grandes entreprises.
Centré sur les réalités camerounaises (et tchadiennes), *La voix du paysan* s'intéresse également aux enjeux internationaux, comme l'atteste son numéro de novembre consacré au sommet de Rome. Absorbés par leurs taches quotidiennes, les journalistes ont du mal à obtenir ce genre d'informations. Il faut pour cela frapper à la bonne porte et obtenir des "laissez-passer"... L'abonnement à la presse internationale est un investissement souvent trop lourd pour les journaux.
La voix du paysan se nourrit de certains articles publiés par l'agence Syfia *. Celle-ci est, pour le Cameroun, alimentée par trois journalistes locaux ne travaillant pas à La voix du paysan. Recevoir des informations via Grain de sel ou d'autres supports est d'une importance capitale pour les journalistes camerounais. Entre l'Inter-Réseaux et *La voix du paysan*, une collaboration est envisagée en 1997. Objectif : Faire jouer les complémentarités afin d'améliorer l'ouverture et l'efficacité des deux partenaires. A suivre...

Noël Bouttier

●●●

* Système francophone d'information agricole. Agence de presse financé par les politiques de coopération éditant un bulletin mensuel (gratuit pour les journaux africains) centré sur l'Afrique, du Maghreb à l'Afrique du Sud.
Agropolis international, 34394 Montpellier cedex 5, France.
Tel (33) 4 67 04 75 80. Fax (33) 4 67 04 75 85.
E-mail : syfia@agropolis.fr

●●●

Dans le numéro 5 de *Grain de sel* (sortie en mars), nous donnerons la parole aux responsables des groupements paysans ou féminins rencontrés sur place.

Appuyer le monde rural

Le Saild (Service d'appui aux initiatives locales de développement) est une organisation non gouvernementale créée en 1984. Il est financé par quatre organismes euriopéens*. Il emploie environ 60 personnes dont la moitié interviennent sur le terrain. Son siège est à Genève, en Suisse, et son secrétariat général à Yaoundé.
Sa spécificité est d'aider le milieu rural à se structurer. Le Saild apporte son appui aux paysans pour leur organisation en associations socio-économiques et culturelles.
Les premières années du Saild ont été consacrées essentiellement à la structuration du monde rural d'où est parti un embryon du mouvement paysan. On a ainsi vu naître, dans le milieu rural camerounais et tchadien, des fédérations des groupements paysans et des unions des fédérations. Dans le cas du Cameroun, le mouvement paysan est chapeauté par le Conseil des fédérations paysannes du Cameroun créé en juillet I991. Le CFPC compte près d'une centaine de fédérations paysannes.
Après cette première phase de mobilisation des paysans, les grands défis du Saild concernent le renforcement institutionnel des organisations paysannes en vue d'en faire une véritable force de proposition. A cela, il faut ajouter leur renforcement économiques. Dans cette perspective, le Saild apporte son appui aux paysans qui veulent créer une exploitation agricole, mettre sur pied un système d'épargne et de crédit, créer un magasin d'intrants agricoles, organiser un voyage d'échanges dans le cadre d'une activité bénéfique, négocier avec les autres partenaires socio-économiques dans les domaines de la production et de la commercialisation, etc.
Le Saild a trois antennes au Cameroun : Yaoundé pour les zones forestières, Bamenda pour les hauts plateaux et la partie anglophone du Cameroun et Maroua pour la zone soudano-sahélienne. Une autre antenne est en création à Lolodorf (centre du pays) pour travailler avec les populations pygmées. Au Tchad, le Saild compte des antennes à Pala et à N'Djaména. Le Saild possède un centre de documentation pour le développement rural (CDCR) qui renferme de nombreux ouvrages et revues sur le développement rural. Ce même centre organise régulièrement des journées d'information sur des activités agricoles, pastorales ou de transformation.
Le Saild publie un bulletin de liaison interne Saild-info, parallèlement au mensuel *La voix du paysan* édité en anglais et français (tirage global d'environ 15 000 exemplaires).

Martin Nzegang, *coordinateur de la rédaction*

La voix du paysan, BP 11955, Yaoundé, Cameroun. Tel 237 22 46 82. Fax 237 22 51 62.

** DDA/Berne (coopération suisse), EZE/Bonn (ONG), Union européenne et SOS Faim (Belgique).*

VUES DU CAMEROUN

▲ Une partie de l'équipe de l'antenne du Saild à Maroua dans l'extrême nord du pays

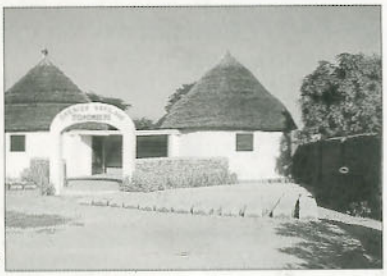

Grenier de céréales géré par les paysans de Tokombéré (nord Cameroun) ▶

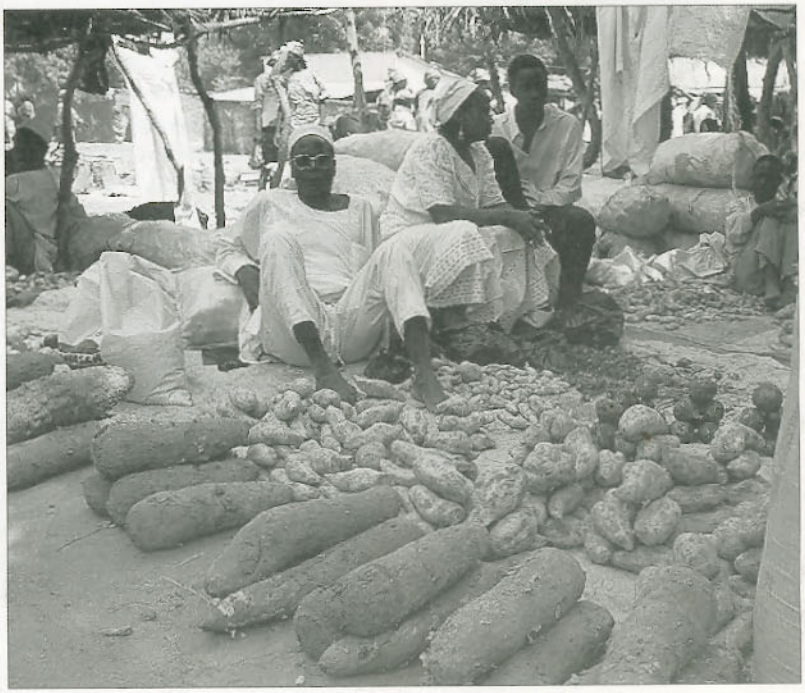

Photo en haut à droite : **Récolte du café près de Bafoussam dans l'ouest.**
En bas : **Scènes de marché dans le nord du Cameroun.**